

[illegible]

ANNEXE 4 - RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT				
Année d'initialisation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR*	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur*	
2019	2014	2019 à 2024	2024	
Nombre de réunions des CLDR / GT durant l'année précédente		Ordre du jour		
* Nombre de présents (hors experts externes, ORFON et associations)				
1523 29 mai 2019	1 Rencontre avec les élus locaux 2 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 3 Evaluation du fonctionnement de la CLDR et des associations représentatives du PCSR approuvé et des ses projets 4 Acte principal de la CLDR : approbation du Règlement d'ordre intérieur 5 Acte principal de la CLDR : approbation du Règlement d'ordre intérieur 6 Proposition d'adhésion à la Fête agricole 15, 16 et 17 juin, Arrêté en vigueur de consultation à paraître de l'association pour la signature de la charte de la fête agricole 7 Acte de budget approuvé			
1526 20 mai 2020	1 Rencontre avec les élus locaux 2 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 3 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 4 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 5 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 6 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 7 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 8 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 9 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 10 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 11 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 12 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 13 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 14 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 15 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 16 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 17 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 18 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 19 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 20 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 21 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 22 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 23 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 24 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 25 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 26 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 27 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 28 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 29 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 30 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 31 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 32 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 33 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 34 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 35 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 36 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 37 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 38 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 39 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 40 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 41 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 42 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 43 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 44 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 45 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 46 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 47 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 48 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 49 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 50 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 51 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 52 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 53 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 54 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 55 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 56 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 57 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 58 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 59 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 60 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 61 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 62 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 63 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 64 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 65 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 66 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 67 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 68 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 69 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 70 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 71 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 72 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 73 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 74 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 75 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 76 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 77 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 78 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 79 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 80 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 81 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 82 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 83 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 84 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 85 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 86 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 87 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 88 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 89 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 90 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 91 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 92 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 93 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 94 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 95 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 96 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 97 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 98 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 99 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 100 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021			
1528 09 avril 2024	1 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 2 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 3 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 4 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 5 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 6 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 7 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 8 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 9 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 10 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 11 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 12 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 13 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 14 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 15 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 16 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 17 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 18 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 19 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 20 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 21 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 22 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 23 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 24 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 25 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 26 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 27 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 28 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 29 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 30 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 31 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 32 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 33 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 34 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 35 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 36 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 37 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 38 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 39 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 40 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 41 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 42 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 43 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 44 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 45 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 46 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 47 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 48 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 49 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 50 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 51 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 52 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 53 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 54 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 55 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 56 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 57 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 58 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 59 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 60 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 61 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 62 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 63 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 64 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 65 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 66 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 67 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 68 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 69 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 70 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 71 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 72 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 73 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 74 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 75 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 76 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 77 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 78 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 79 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 80 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 81 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 82 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 83 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 84 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 85 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 86 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 87 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 88 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 89 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 90 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 91 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 92 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 93 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 94 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 95 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 96 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 97 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 98 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 99 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021 100 Réunion de la PJA du territoire CLDR 2019, 2020, 2021			

⁴ Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

² Merci de joindre en annexe le RCI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

⁴ Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et G1. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

[illegible][illegible][illegible][illegible][illegible]

» liens avec les FP	
Numéro fiches-projets	2.2 (débordement de main, immatérielle) ; attention communication portée sur le place commune de forêt-végétation pour éviter le parking sauvage
Intitulé du projet	ENTITE, Réaliser des aménagements afin d'améliorer le cadre de vie, la convivialité et la sécurité des villages
Intitulé du projet	ENTITE : Hacer un projet d'aménagement du parking à forêt
Catégorie d'évaluation	Forêt Plus Pays de l'Adriatique en 2020
Numéro fiches-projets	2.2 (débordement de main, immatérielle) ; dans le cadre de la sécurisation post-inondations de l'ENTITE, Améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux et mettre en place des technologies innovantes pour capter des énergies renouvelables sur le site de l'Administration communale (Baptême en 2020)
Intitulé du projet	ENTITE, Améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux et mettre en place des technologies innovantes pour capter des énergies renouvelables sur le site de l'Administration communale (Baptême en 2020)
Priorité du projet	Sans objet
Catégorie d'évaluation	Sans objet
Numéro fiches-projets	2.1 (débordement de main, immatérielle) au sein du CT Pstrinimino global ; Implémenter une éventuelle collaboration avec propriétaire privé
Intitulé du projet	NESSOUNO, Réaliser un aménagement de voirie pour valoriser le site de l'ancienne Tourmente d'été de la préparer et de sensibiliser la population à son histoire
Intitulé du projet	Entouragement au CT Pstrinimino
Catégorie d'évaluation	2020 ou 2026?
Numéro fiches-projets	2.1 (débordement de main, immatérielle) au sein du CT Pstrinimino global ; Implémenter fiches BP SPW d'ici au moins 2 projets VMS (Baptême en 2020)
Intitulé du projet	NESSOUNO, Réaliser un aménagement de convivialité sur la petite zone verte de la place/Église Vénérable, en vue d'une sécurisation (dupliquée en 2020)
Priorité du projet	Indéterminée
Catégorie d'évaluation	Forêt Plus Pays de l'Adriatique en 2020 ou 2026?
Numéro fiches-projets	5.1 (débordement hors CPG ; négociations communales en cours avec l'ANAP concernant une réhabilitation touristique des lieux de l'ancien hôpital et du CPG)
Intitulé du projet	ENTITE, Réaliser dans la mesure de possibles un projet communautaire (commensal) à la convivialité sur le site de la cathédrale et mouvement classé en propriété communale
Priorité du projet	Incertaine
Catégorie d'évaluation	Incertaine

- Rappel de l'ordre du jour
- 1) Rencontre avec les nouveaux membres

2) Validation du PV de la dernière CLDR du 22.11.2022

3) Explication du fonctionnement d'un CLDR & présentation récapitulative du PCDR approuvé et de ses projets

4) Suivi des deux projets déjà conventionnés (ayant déjà fait l'objet d'une promesse de subside régional du Développement rural) :

a. Fiche-projet 1.3 : *réhabilitation de la place Texetra de La Brouck*,

b. Fiche-projet 1.4 : *renovation de la salle Tlorial de Fraipont*.

5) Proposition d'activation de la fiche-projet 1.5 : *Forêt-village, Aménager un espace de convivialité à proximité de l'ancienne école transformée en logements sociaux et salle polyvalente*

6) Lot 0 et budget participatif + Divers

Présences : 18 personnes

Représentation	Effectifs Suppléant	NOM	Prénom	Présent, Absent, Excusé
¼ communal (Collège)		Sébastien (éch.)	MARCO	P
¼ communal (Collège)		Joëlle (éch.)	DEGLIN	P
¼ communal (Conseil)		Arthur (cons.)	DEGEE	P
¼ communal (Conseil)		Mike (cons.)	ADELAIN	E
¼ communal (Conseil)		Brigitte (cons.)	ANDRE	E
¼ communal (Conseil)		Ann-Lyse (cons)	DENOZ	P
Sainry	Charles	BEUKEN	A	
Fraipont	Charles	CLESSENS	E	
Fraipont	Jérôme	CALBERT	P	
Maison Laïcité	Valérie	CONSTANT	P	
Nessonvaux	Sarah	DEHOUSSE	P	
Fraipont	Simon	DEGEE	P	
Forêt	Olivier	DEPAIRON	P	
Nessonvaux	Amandine	DELWARTÉ	E	
La Brouck	Madeline	GROMBEER	P	
La Brouck	Marine	DENOZ	P	
Nessonvaux	Cécile	DEPRESSEUX	P	
Forêt	Christine	DREZE	P	
Nessonvaux	Olivier	GASPAR	A	
Fraipont	Anne-Catherine	GRIDELET	P	
Péry	Claude	HONORE	A	
La Brouck	Morgane	JACQUÉMIN	A	
Fraipont	Anne-Françoise	JAMAGNE	E	
Fraipont	Patrick	JAMAGNE	P	
Péry	Yves	MATZ	P	
Sainry	Pierre-Alain	MICHEL	P	
Sainry	Jean-Michel	MONNIER	P	
Fraipont	Jean-Christophe	SCHYNS	A	
Nessonvaux	Anne-Catherine	WUIDAR	E	

Agent communal PCDR (Service Urbanisme) : PERCEVAL Rémy

Agent accompagnateur du GREOVA : EVRARD Ails (pedr@greova.be)

Signaire GREOVA : ANGELETH Amélie

- de la CLDR et recueils des avis de leurs concitoyens, réponses aux demandes d'avis du Conseil communal.
- Avant la validation du PCDR de Trooz par le Gouvernement wallon (*Direction du Développement Rural*), c'est-à-dire pendant sa phase d'élaboration, la CLDR a défini, avec l'aide de l'auteur du PCDR (GREOVA), les objectifs d'un développement global de la commune ; elle a sélectionné, affiné et priorisé les projets du PCDR (idées issues de groupes de travail citoyens menés par l'organisme accompagnateur GREOVA) à mettre en œuvre (au sein des lots 0, 1, 2, 3) ; et a conçu l'outil PCDR avec l'aide de son auteur GREOVA (outil qui a été soumis au *Conseil communal* et au *Gouvernement wallon*).

- Depuis la validation du PCDR de Trooz par le Gouvernement wallon (phase d'efficience⁹ désormais établie de juin 2021 à juin 2031) : la CLDR propose au *Conseil communal* des demandes de convention de DR à passer avec la *Ministre du Développement rural* (Mme C. TELLIER) en faveur de prochains projets PCDR à réaliser ; elle suit les projets du PCDR approuvé : jusqu'à l'avant-projet, puis jusqu'au projet final (phase « architecte » ; convention-faisabilité), puis durant la phase d'adjudication et des travaux (phase « entrepreneur(s) » ; convention-réalisation) ; elle active le lot 0 non réalisé ; pilote éventuellement tous les 2 ans un budget participatif¹⁰ ou suscite un projet addendum¹⁰ (max. 1x tous les 5 ans).

Fonctionnement d'une ODR (*Opération de Développement Rural*) :
Lancement du projet d'une ODR par la Commune de Trooz en 2010.

- Bat d'un ODR : élaborer avec la Commune et ses citoyens un outil (le PCDR) de développement rural (Mme C. TELLIER) en faveur de prochains projets PCDR à réaliser ; elle suit les projets du PCDR approuvé : jusqu'à l'avant-projet, puis jusqu'au projet final (phase « architecte » ; convention-faisabilité), puis durant la phase d'adjudication et des travaux (phase « entrepreneur(s) » ; convention-réalisation) ; elle active le lot 0 non réalisé ; pilote éventuellement tous les 2 ans un budget participatif¹⁰ ou suscite un projet addendum¹⁰ (max. 1x tous les 5 ans).
- Descriptions des projets :
- Désignation du GREOVA (Groupement Régional Ourthe-Vesdre-Ambève - double casquette) comme auteur de programme (cad l'outil PCDR) et organisme accompagnateur (dont fait partie Mme EVRARD, animatrice de cette CLDR).
- ODR concrètement amorcée avec la CLDR depuis mars 2012 (longue élaboration de l'outil PCDR, au fil de plusieurs mandatures communales et régionales) : un syllabus en 6 parties :

1) Analyse socio-économique

2) Consultation citoyenne

3) Diagnostic partagé

4) Définition des objectifs de développement

5) Fiches-projets lots 0, 1, 2, 3

6) Tableaux récapitulatifs

par auteur de programme

par organisme accompagnateur

par auteur

par auteur de programme

par les 2 + auteur des projets du lot 1

- Élaboration de l'outil PCDR terminée : PCDR entré en « phase active » le 16 juin 2021, et le restera jusqu'au 16 juin 2031 (avec possibilité d'activer un dernier projet le dernier jour, dans le cadre de conventions exceptionnelles, dites « conventions-exécution », même si les travaux y relatifs se concrétisent plusieurs années plus tard).

Récapitulatif des Défis et Objectifs de développement du PCDR :
Défi 1 : ENVIRONNEMENT et CADRE DE VIE
Face à la richesse des biotopes, à la variabilité paysagère et au patrimoine historique de l'entité, préserver et valoriser le cadre de vie communal et renforcer le sentiment d'appartenance des citoyens.
• Assurer des conditions propices au maintien, au développement et au respect de la biodiversité dans l'entité, notamment sur des sites calamitaires exceptionnels ;
• Recréer un lien entre l'homme et la Vesdre ;
• Favoriser une gestion énergétique communale durable ;
• Inventorier, sauvegarder, restaurer et valoriser le patrimoine environnemental, matériel (bâti, industriel), et immatériel (folklore, culture) de la commune.

Défi 2 : RESEAU/TAGE (SOCIAL, ASSOCIATIF, ET DE MOBILITE)
Face à un affaiblissement du lien social, créer des conditions favorables au renforcement de la convivialité et de l'entraide dans les villages, afin de lutter contre le phénomène de cité-dortoir et de développer un tourisme intégré à la vie locale
• Renforcer l'attractivité, la sécurité et la fonctionnalité des espaces publics villageois afin d'en faire des lieux de vie conviviaux au quotidien et développer un tourisme intégré à la vie locale ;
• Renforcer les services à la population, soutenir le développement des actions sociales, culturelles et associatives et mettre à disposition des citoyens des infrastructures de rencontres polyvalentes de qualité ;
• Fédérer les informations communales et associatives à destination de la population ;
• Étayer le réseau de mobilité douce existant sur la commune et déployer de nouvelles infrastructures assurant les liaisons douces vers les centres urbains que sont Liège et Verviers ;
• Renforcer la sécurité dans les villages face à l'important réseau routier national et communal.

Défi 3 : ECONOMIE
Face au potentiel de développement de secteurs économiques diversifiés, valoriser les ressources du territoire afin de stimuler l'économie locale et de générer de l'emploi
• Favoriser l'implantation de nouveaux commerçants et producteurs en circuits-courts ;
• Poursuivre les initiatives communales visant au développement d'un tourisme vert et culturel tout en s'inscrivant dans une politique touristique transcommunale ;
• Encourager la réhabilitation ou la reconversion, notamment touristique, des anciens sites d'activités industriels, carrières et écomusées.

Compte-rendu de la réunion

1. Rencontre avec les nouveaux membres

M. MARCO, échévin entre autres de Développement rural et Président de cette Commission, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les nouveaux comme anciens membres. Il évoque déjà les rôles principaux que va tenir cette nouvelle CLDR, qu'il souhaite pérenne et enthousiaste pour les 8 années d'efficience restantes du *Programme Communal de Développement Rural* de Trooz : 3 missions globales de représentation de la population, de relation entre population et *Conseil communal*, et de don d'avis judiciaires aux décideurs.

Un tour de table est ensuite lancé afin que chacun des participants se présente et résume brièvement la raison de sa présence en cette nouvelle CLDR.

Mme EVRARD, agent accompagnateur du PCDR de TROOZ (missionnée par la Région wallonne/Direction du Développement rural – au sein de l'asbl *Groupement Régional Economique Ourthe-Vesdre-Ambève*, et ce pour l'accompagnement de plusieurs Communes en *Opération de Développement Rural* dans cette zone), partage ensuite son enthousiasme quant au constat suivant : cette nouvelle CLDR montre cette fois une belle représentativité de toutes les générations de Trooziens.

Il s'agira, avant de pouvoir soumettre la nouvelle composition de cette CLDR à la *Direction du Développement Rural* pour validation, que chaque membre trouve son efficient ou son suppléant, avec cette nouveauté – encore non contestée par le *Conseil communal*, qui sera bientôt invité à valider le dernier ROI des CLDR proposé par la DDR – que l'un comme l'autre a désormais le droit de vote (en rare cas de vote), ce qui semble plus démocratique et juste pour le membre suppléant qui prend la peine de se déplacer malgré la présence de son effectif. Mme EVRARD leur suggère de trouver quelqu'un, une sorte de doubleur qui témoigne des mêmes ambitions pour le PCDR : par exemple une vision convergente relative au quartier dans lequel ils vivent, une position qu'ils partagent par rapport à tel(le) ou tel(le) secteur/thématique, etc.

2. Validation du PV de la dernière séance de la CLDR (22 novembre 2022)

Mme EVRARD précise que chaque convocation à toute CLDR (au minimum 4x/an) se fait par courriel et inclut toujours, en pièce jointe, le procès-verbal de la dernière séance, ce qui permet à tous d'en prendre préalablement connaissance avant la prochaine séance, et ce afin de le commenter/corriger/valider plus rapidement en début de chaque séance.

Plusieurs membres trouvent compliqué de valider un PV d'une séance à laquelle ils n'ont pas participé, la nouvelle composition impliquant pour rappel un changement de plus de 50% des membres. Cependant ce PV permet de planter le décor pour tous ceux qui « attrapent ce PCDR en cours d'efficience ».

Des remarques sont néanmoins émises quant au contenu de ce PV :

Fonctionnement des fiches-projets du PCDR : répartition par lots¹¹ + modalités de financement
Attention, tous les projets doivent concerner des biens « communaux » : voiries, bâtiments, terrains, etc. Si par exemple le périmètre d'un projet inclut une voirie régionale, le *Service Public de Wallonie (SPW)* doit se désigner au même titre que le Développement rural (Rw) comme « pouvoir subsidiant » afin que tout aménagement y soit possible (ou alors céder cette partie de périmètre à la Commune).

LOT 0 : ⇒ devenu depuis peu « immatériel »
• Projets pouvant se réaliser sans subsides de la Rw (DDR), seulement avec l'effort citoyen et le soutien communal (financier ou gratuit) : parfois dupliqués en lots 2 ou 3 au cas où besoin de subsides régionaux.

LOT 1 :
• Fiches-projets les plus développées, mais aussi les plus onéreuses, dont les plans et estimatifs budgétaires ont été réalisés par un professionnel (à conventionner « dans les 3 1ères années des 10 ans du PCDR », mais intenable au niveau budgétaire communal).

Remarque importante : Mme EVRARD attire l'attention des membres sur le fait que leurs estimatifs budgétaires sont aujourd'hui obsolètes, car
- Avant 2021 : pour tout projet : participation du DR à 60 ou 80% pour les 1ers 500 000 € lui incombant, puis à 50% pour le reste.
- Mais depuis 2021 : 7 catégories distinctes de projets finançables par le DR (subsides versés à la baisse).

1) Bâtiments de service / Mobilité douce : max. 680 000 € du DR (si total max. de 850 000 €) – soit 80% – soit 80%
2) Espaces publics dédiés à la convivialité / Espaces partagés : max. 400 000 € du DR (si total max. de 500 000 €) – soit 80%
3) Espaces publics dédiés à la biodiversité ou protection environnementale : max. 400 000 € du DR (si total max. de 500 000 €) – soit 80%
4) Logement/ Energie/ Atelier rural-économie : max. 510 000 € du DR (si total max. de 850 000 €) – soit 60%
5) Espaces publics autres que 2 et 3 (cad avec parking) : max. 300 000 € du DR (si total max. de 500 000 €) – soit 60%
6) Acquisition de terrain bâti : max. 300 000 € du DR (si total max. de 500 000 €) – soit 60%
7) Acquisition de terrain non bâti : max. 150 000 € du DR (si total max. de 250 000 €) – soit 60%
+ Prestations (recherche, création, prospective) : max. 200 000 € (si total max. de 250 000 €) – soit 80%
+ Prestations (conception, stratégie d'outil de promotion) : max. 200 000 € (si total max. de 250 000 €) – soit 80%

Mme EVRARD rajoute que ces modifications, bien qu'à la baisse, ont le mérite d'apporter globalement plus d'améliorations communales, moins onéreuses car plus humbles, mais potentiellement (si la Commune y travaille évidemment) plus nombreuses et mieux réparties sur le territoire communal (plus équitable par exemple au niveau des divers hameaux et quartiers). Elle rappelle que la DDR souhaite de plus en plus que les Communes cherchent « partout ailleurs » d'autres subsides que ceux du DR pour la concrétisation des fiches-projets décrites dans l'outil, et ce via les appels à projets réguliers (par ex. bientôt « *Vix mon village* »),

- Mme DEPRESSEUX (déjà membre de l'ancienne CLDR) avait compris que des documents complémentaires concernant le budget participatif devaient être envoyés par courriel par Mme EVRARD à chaque membre. Or, rien n'est parvenu depuis à ce sujet. Mme EVRARD précise qu'en effet, au regard alors de la fonte quasi complète de l'ancienne CLDR (seuls 2 citoyens présents pour rappel), il n'était plus possible de compter sur cette dernière comme *Comité de sélection* dans le cadre de ce futur budget participatif. La priorité était alors devenue la reconstitution d'une nouvelle CLDR viable, qui certes, a pris beaucoup de temps malgré les nombreuses tentatives de recrutement depuis novembre 2022. Mme EVRARD rajoute que ce point sera de toutes façons abordé en fin de séance en ce jour et qu'un document informatif relatif entre autres au budget participatif sera également distribué à chaque membre avant son départ ;
- Mme DREZE propose que le PV soit projeté afin de pouvoir le lire et le commenter ensemble : Mme EVRARD lui répond qu'elle ne dispose pas ici de la version numérique de ce PV à projeter et qu'il n'est de toutes façons pas d'usage de relire les PV dans leur intégralité en début de séance, car cela mangerait trop de temps lors de chaque nouvelle réunion. Voilà pourquoi les membres sont invités à en prendre connaissance au préalable en même temps que leur convocation par mail.

3. Explication du fonctionnement d'une CLDR & Présentation récapitulative du PCDR approuvé et de ses projets

Mme EVRARD projette à tous une présentation *PowerPoint* afin de permettre à tous de comprendre ce qu'est une ODR de A à Z, une CLDR, et d'attraper ce PCDR en marche.

Fonctionnement d'une CLDR (*Commission Locale de Développement Rural*) :
- Elle est **présidée** par le bourgmestre ou son représentant (M. l'échevin Sébastien MARCO), compte au moins **10 à 30 membres effectifs** (+ nombre équivalent de **suppléants**), dont ¼ (le ¼ communal) peuvent être désignés au sein du *Conseil communal*. Les autres sont des représentants des milieux associatif, politique, économique, social et culturel, et/ou des différents villages/hameaux. Pour valider une **décision importante** : un **quorum** de participation de 50% des membres est requis (membres ne faisant pas partie du ¼ communal). Si le quorum n'est pas atteint : débats possibles mais **décision reportée** à la séance suivante (convocation dans les 15 jours, même ordre du jour), mais la décision y sera alors validée même si le quorum n'est à nouveau pas atteint. Cette CLDR dispose d'un *Règlement d'Ordre Intérieur* (version ROI 22.01.2022 à faire valider par un prochain *Conseil communal*).

- De manière générale, les rôles de l'organe consultatif du *Conseil communal* que représente une CLDR sont les suivants : information, concertation, relais entre population et pouvoir communal concernant l'ODR, écho dans leur milieu des débats

⁹ Cf. note de bas de page n° 4.

lancés par les diverses *Directions régionales*, via le *Commissariat Général au Tourisme* (CGT), etc.

Un membre souhaite savoir si une enveloppe budgétaire est prévue par le DR pour chaque Commune sous PCDR. Mme EVRARD lui répond qu'il existe bien une enveloppe budgétaire pour toute la Wallonie, et qu'il semble aussi que la DDR trouverait dans l'idéal cela plus juste. Néanmoins des différences de subsides existent encore dans le nombre d'habitants par km² (plus d'habitants impliquant logiquement plus de subsides), mais également dans le fait que certaines communes rurales sous PCDR se montrent toujours plus pro-actives que d'autres, ce qui a priori semble méritoire. Reste encore à cerner pourquoi certaines Communes sont beaucoup moins actives que d'autres : certaines sont en effet trop peu équipées que d'autres en termes de personnel communal nécessaire au bon suivi des conventions, ou encore de budget communal en suffisance pour honorer de manière répétitive la quote-part communale de chaque nouveau projet conventionné par le DR.

LOT 2 :
• Fiches-projets moins développées, sans plan ni estimatif budgétaire (à conventionner « dans les 6 1ères années des 10 ans du PCDR », mais jamais dans les faits).

LOT 3 :
• Fiches-projets peu développées, sans plan ni estimatif budgétaire, et parfois vagues (toujours à préciser, ou relatives à de l'« au cas où », et parfois même dupliquées en lot 0).

Mme EVRARD rajoute que lorsque la Commune et la CLDR le trouvent légitime (ex. : opportunité inattendue d'achat de bâtiment ou de terrain, ou nouveau contentieux post-inondations, etc.), un projet du lot 2 ou 3 peut passer (cad être conventionné par le DR) avant un autre priorisé en lot 1 ou 2. Cette priorisation par lot et au sein des lots est donc modifiable à tout moment lors des 10 ans d'efficience du PCDR. Deux projets *addendum*¹² sont aussi acceptables par le DR (un tous les 5 ans). De toutes façons, pour des raisons budgétaires, il n'arrive jamais que toutes les fiches-projets du lot 1 soient concrétisées l'une à la suite de l'autre (financièrement impossible pour les Communes).

4. Suivi des deux projets déjà conventionnés (avant déjà fait l'objet d'une promesse de subside régional du Développement rural)

Il s'agit des premiers projets du PCDR qui trouveront concrétisation grâce à un subside du DR.

Mme EVRARD précise que ces deux fiches-projets du lot 1 sont **toutes les deux, depuis le 26 septembre 2022, en convention-faisabilité** (cad impliquant des « auteurs architectes » de projets qui les mèneront vers leur respective phase « avant-projet » et leur phase « projet définitif »). La CLDR va être consultée **plusieurs fois** par ces deux auteurs des projets afin qu'elle les aide à faire aboutir toutes les deux à leur version définitive (échec définitif ou échec escompté¹³ : 26 septembre 2025), qui si validée par le DR, les mènera vers leur respective

⁹ 10 ans de subventions possibles de la part de la *Direction de Développement Rural* en faveur des projets inscrits dans le PCDR.
¹⁰ Un budget participatif de 10. 000 € a déjà été inscrit à cet effet par la Commune au budget troozien 2024.

¹⁰ Une fiche-projet *addendum* est une fiche qui n'est pas inscrite dans l'outil PCDR mais qui émerge durant la phase d'efficience de ce dernier. Dans le cas de Trooz, une fiche, relative au Développement rural de la commune, mais qui n'aurait par exemple pas été imaginée avant les inondations de 2021. A cet effet plusieurs membres mentionnent le cas du site/quartier dévasté de la *Fenderie*.

¹¹ Les initiales des différents lots (0, 1, 2 et 3) sont consultables dans le document papier distribué en cette fin de séance. Lours détails sont inscrites dans le PCDR en ligne (pp.305-470 du lien ci-dessus DOCUMENT 4 LIRE annexé à ce PV).

¹² L'écriture initiale était fixée au 26 septembre 2024 (24 mois après), mais une prorogation d'un anneau de ce délai a été demandée au DR regard de plusieurs paramètres à prendre en compte à Trooz : budgets et subventions à ajuster, délais des imprimeurs à mener dans le sol de la *place Texetra*, chantier voisin de l'école de La Brouck annexé à ce PV).

« convention-réalisation » (câd impliquant des « entrepreneurs ») : phase adjudication des travaux et phase travaux jusqu'à leur finalité). Ces travaux devront alors être mis en adjudication dans les 12 mois (mais possibilité de prorogation de délai de 12 mois en plus). On peut donc supposer que ces deux chantiers auront lieu en 2026 ou 2027.

a. **Fiche-projet 1.3 : réhabilitation de la place Texeira de La Brouck**

L'auteur de projet a été désigné, il s'agit du bureau EXDEL. Une visite de terrain a eu lieu avec cet auteur le 13 novembre 2023. M. DELHEZ viendra présenter ses premiers plans et estimatifs lors d'une prochaine CLDR.

Comme précisé, le budget et la subside du DR ont déjà été revus en 2022 :

Fiche-projet éligible au DR au nom de la catégorie 5 « Projets communaux d'aménagement d'espaces publics autres que ceux des types 2 et 3 (câd avec parking) » : 60% de max. 500.000 €, soit max. 300.000 €.

Tableau récapitulatif :

FPL3 : « La Brouck, Restaurer un espace vert en lien de rassemblement et de rencontre » Commune de TROOZ	TOTAL	PART DEVELOPPEMENT RURAL	PART COMMUNALE
Travaux éligibles DR à 60% (dans les postes exceptés D 4)	419.809,50 €	251.885,70 €	167.923,80 €
Honoraires (10%) DR à 60% (dans les postes exceptés D 4)	41.980,95 €	25.188,57 €	16.792,38 €
TOTAL TFC DR	461.790,45 €		
Travaux hors DR (déduits, poste D 4)	43.560,00 €	0,00 €	43.560,00 €
Honoraires (10%) hors DR (déduits, poste D 4)	4.356,00 €	0,00 €	4.356,00 €
TOTAL EURO (TFC)	509.706,45 €	277.074,27 €	232.632,18 €

Projet non rémunérateur

Il s'agira, lors de la prochaine phase avant-projet, de faire une demande relative à une **majoration du subside du DR d: max. 22.925,23 €** (car atteinte du plafond des 300 000 €) **pour le bon éclairage central, Est et Nord de la zone** actuellement manquant et jusqu'ici non repris dans les postes détaillés du tableau estimatif.

(hors PCDR) à mener en parallèle de celui de la place Texeira, manque de personnel en suffisance pour le bon suivi des nombreux chantiers post-inondations en cours.

Présences : 16 personnes

Représentation	Prénom	Nom	Présent, Absent, Excusé
1/2 communal (Collège)	Sébastien (éch.)	MARCO	P
1/2 communal (Collège)	Joëlle (éch.)	DEGLIN	E
1/2 communal (Conseil)	Arthur (cons.)	DEGEE	E
1/2 communal (Conseil)	Mike (cons.)	ADELAIN	P
1/2 communal (Conseil)	Brigitte (cons.)	ANDRE	E
1/2 communal (Conseil)	Ann-Lyse (cons)	DENOZOZ	P
Fraipont	Charles	CLESSEN	E
Fraipont	Jérôme	CALBERT	E
Maison Laïcité	Valérie	CONSTANT	E
Nessonvaux	Sarah	DEHOUSSE	E
Fraipont	Simon	DEGEE	P
Forêt	Olivier	DEPAIRON	P
Nessonvaux	Amandine	DELWARTÉ	P
La Brouck	Mireille	FERNANDEZ	E
La Brouck	Madeleine	GROMBEER	P
La Brouck	Marine	DENOZOZ	P
Nessonvaux	Cécile	DEPRESSEUX	P
Forêt	Christine	DREZE	P
Nessonvaux	Olivier	GASPAR	A
Fraipont	Anne-Catherine	GRIDELETT	P
Pey	Claude	HONORE	A
La Brouck	Morgane	JACQUEMIN	A
Fraipont	Anne-Françoise	JAMAGNE	E
Prayon	Patrick	JAMAGNE	P
Pey	Yves	MATZ	P
Sainry	Pierre-Alain	MICHEL	E
Sainry	Jean-Michel	MONNIER	P
La Brouck	Rafael	CASARES MONTERO	P
Fraipont	Jean-Christophe	SCHYNS	P
Fraipont-Transamer	Bernadette	TAQUET	P
Nessonvaux	Anne-Catherine	WUIDAR	E

Agent communal PCDR (Service Urbanisme) : PERCEVAL Rémy
Agent accompagnateur du GREOVA : EYVARD Als (peu@afgreova.be)

b. **Fiche-projet 1.4 : rénovation de la salle Floréal de Fraipont**

L'auteur de projet a été désigné, il s'agit du bureau IGRETEC. Une visite de terrain devrait avoir lieu avec cet auteur au mois de février 2024. Il viendra présenter ses premiers plans et estimatifs lors d'une prochaine CLDR.

Comme précisé, le budget et la subside du DR ont déjà été revus en 2022 :

Fiche-projet éligible au DR au nom de la catégorie 1 « Bâtiment de services » : 80% de max. 850.000 €, soit max. 680.000 €.

Tableau récapitulatif :

FPL4 : « Fraipont, Rénover et aménager la salle Floréal en espace de rencontres destiné à la vie citoyenne et associative » Commune de TROOZ	TOTAL	PART DEVELOPPEMENT RURAL	PART COMMUNALE
Travaux éligibles DR à 80% (dans les postes exceptés les 9, 10, 11)	200.672,45 €	160.537,96 €	40.134,49 €
Honoraires (10%) DR à 80% (dans les postes exceptés les 9, 10, 11)	20.067,25 €	16.053,80 €	4.013,45 €
TOTAL TFC DR	220.739,70 €		
Travaux hors DR (Déduits, 9, 10, 11)	36.663,00 €	0,00 €	36.663,00 €
Honoraires (10%) hors DR (Déduits, 9, 10, 11)	3.666,30 €	0,00 €	3.666,30 €
TOTAL EURO (TFC)	261.069,00 €	176.591,76 €	84.477,24 €

Projet non rémunérateur

Il s'agira, lors de la phase avant-projet, de faire une demande relative à une **majoration du subside du DR pour la prise en charge de l'isolation du toit et des façades extérieures du bâtiment**, actuellement manquant et jusqu'ici non reprise dans les postes détaillés du tableau estimatif (pré-estimation « isolation toiture, isolation murs extérieurs et bardage, châssis double vitrage » à confirmer par IGRETEC : total tvc 139.515,42 € / subside par DR à 60% : 87.894,71€.)

Compte-rendu de la réunion

1. Validation du PV de la CLDR du 23 janvier 2024 ET du rapport annuel 2023

Le PV de la dernière CLDR ainsi que le rapport ODR 2023 sont approuvés sans remarque.

2. Relance du lot 0 : tour de table, sélection éventuelle de projet(s), proposition de nouveau(x) groupe(s) de travail, réponse à l'appel à projets « Vis mon village »

Relance du lot 0 et propositions de nouveaux groupes de travail

Il s'agit en ce jour de sonder chez chaque membre la raison de sa présence en CLDR ainsi que ses éventuels souhaits susceptibles de rejoindre l'intitulé d'une fiche du lot 0.

Un tour de table est donc opéré à cet effet afin de laisser la parole à chacun. Voici ce qui en est ressorti :

- Mme Cécile DEPRESSEUX, de Nessonvaux :
 - o Membre depuis longtemps ayant suivi l'élaboration de cette ODR, à la base consciente que son village de Nessonvaux était un peu écarté ;
 - o Intéressée par le développement du savoir-vivre et du savoir-être au sein de la Commune,
 - o Membre des Comités villageois *Nes' enflamme*, et *Carnaval la Renaissance de Nessonvaux*;
 - o Souhaiterait mettre en valeur la « malloie », type de point particulier relatif aux vieilles maisons locales, ainsi que voir naître des points d'eau près des passages GT et vélo existant près de chez elle.

- M. Myke ADELAIN, conseiller communal et CPAS, et membre du 1/2 communal :
 - o Nouveau membre, pas encore vraiment de desiderata.

- Mme Marine DENOZOZ, de Fraipont (bienôté domiciliée à La Brouck) :
 - o Apprécie l'impact citoyen qu'est susceptible de lui offrir cette CLDR.

- Mme Anne-Lyse DENOZOZ, de Péry, conseillère communale, et membre du 1/2 communal :
 - o Apprécie l'impact citoyen qu'est susceptible de lui offrir cette CLDR,
 - o Souhaitait une amélioration sur l'ensemble de sa commune,
 - o Intéressée par les chemins des promeneurs, sensible à la problématique des déchets qui leur nuit.

- M. Jean-Michel MONNIER, de Sainry :
 - o Intéressé par un développement de grande ampleur des zones à destination des usagers faibles (piétons et cyclistes) le long des routes secondaires.

- Mme Anne-Catherine GRIDELETT, de Fraipont :
 - o Membre du Comité des fêtes fraipontoises l'*Ensemble*,
 - o Intéressée par l'enrichissement à long terme de sa commune « très pauvre » (constat réalisé après le drame des inondations de 2021) via un investissement important de cette dernière dans les énergies renouvelables : souhaiterait convier en CLDR des personnes d'autres communes qui

5. Proposition d'activation de la fiche-projet 1.5 : Forêt-village, Aménager un espace de convivialité à proximité de l'ancienne école transformée en logements sociaux et salle polyvalente

Au regard du nombre d'informations déjà transmises en ce jour, ce point sera abordé lors de la prochaine séance. Les membres sont néanmoins invités à lire le détail de cette fiche-projet au sein du PCDR.

Il semble cependant que l'activation de ce projet fasse déjà débat parmi les habitants du village de Forêt, comme en témoigne Mme DREZE. En effet la fréquentation touristique du village s'est fortement accrue depuis 2019 (date de l'écriture de cette fiche-projet), et ce depuis la création de la *Ferme aux Loups* (grand restaurant organisant aussi des balades gourmandes à sac à dos, et insufflant ainsi au lieu un nouvel intérêt pour la randonnée, ce qui occasionne beaucoup de parking sauvage dans le village. A priori, l'ajout d'une cuisine semi-ouverte dans la cour ou les jardins (comme le stipule la fiche) de la salle des fêtes déjà existante (et déjà assez bruyante pour les riverains) juste en face de ce nouveau restaurant et sous des logements sociaux, ne semble pas être une bonne idée pour tous, sauf pour ceux qui imaginent que des activités davantage axées sur les repas plutôt que sur la pure consommation de boissons, contribuent à la réduction de ces nuisances. Ce qui effraie en outre, c'est que ce site extérieur soit accessible à tous (dont les nouveaux touristes), et pas qu'aux locataires/occupants de la salle.

6. Lot 0 et budget participatif + Divers

Au regard du nombre d'informations déjà transmises en ce jour, ces points seront abordés en détails lors de la prochaine séance.

Les membres sont néanmoins invités à prendre connaissance des intitulés de ce lot 0 non réalisé ainsi que du fonctionnement du budget participatif (processus prévu à Trooz en 2024) dans le document papier distribué en cette fin de séance. Ils souhaitent activement s'y intéresser très vite, d'où leur demande de planifier rapidement une nouvelle CLDR en février.

ont développé des projets communs/communautaires/communaux en ce sens : édiennes, panneaux solaires/photovoltaïques, centrales hydrauliques/hydrothermiques.

- o Monsieur MARCO annonce que la Commune manque malheureusement de terrains pour un projet éolien. Il indique ainsi qu'il existe un conseiller Wallon d'énergie au sein de l'Administration communale susceptible, parmi ses autres tâches, de conseiller les citoyens au niveau énergétique (visite de lieux, conseils, etc.).
- o S'engage à relayer à la CLDR les souhaits des citoyens de Fraipont : réhabilitation des sentiers existants et éventuels aménagements à y faire, création d'un potager collectif, réhabilitation de la place *Emile Vandervelde* de Fraipont (fiche-projet 1.1), ou une réflexion quant à la mobilité douce est à mener au regard de la présence de 2 écoles à proximité et des nombreux écoliers qui y circulent, mise sur pied d'achats groupés, sensibilisation aux énergies.

M. Jean-Christophe SCHYNS, de Fraipont :

- o Apprécie la vue sur les projets communaux et l'implication citoyenne que ce sens : édiennes, panneaux solaires/photovoltaïques, centrales hydrauliques/hydrothermiques.
- o Intéressé par les chemins et la nature et sa bonne préservation : mares, zones humides, zones boisées, etc., par la mobilité marquée par une nationale qui scinde le territoire, par l'insuffisance des transports en commun, par la solidarité entre citoyens, par la récréation de liens entre habitants comme en témoignent le comité fraipontois l'*Ensemble* ainsi que par le régulier marché des petits producteurs mis sur pied à Fraipont.
- o Concernant la *Grand rue* (nationale Liège-Verviers qui coupe en effet la Commune) qui est justement en réfection par le SPW MI (*Mobilité Infrastructures*) suite aux inondations, Mme DREZE interpelle la CLDR les souhaits des citoyens de Fraipont : réhabilitation des sentiers existants et éventuels aménagements à y faire, création d'un potager collectif, réhabilitation de la place *Emile Vandervelde* de Fraipont (fiche-projet 1.1), ou une réflexion quant à la mobilité douce est à mener au regard de la présence de 2 écoles à proximité et des nombreux écoliers qui y circulent, mise sur pied d'achats groupés, sensibilisation aux énergies.

Mme Amandine DELWARTÉ, de Nessonvaux :

- o Maraichière, formatrice au CPAS de Trooz, en contact également avec *Natagora*.
- o Intéressée par la reprise de mesures urgentes en faveur de la biodiversité, de l'agriculture (multiplication des points de retraites), de l'économie locale et de la mobilité douce.
- o Active au niveau des activités en faveur de l'environnement organisées au sein de l'ancienne buvette de foot de Nessonvaux.
 - o Ce lieu a déjà bénéficié d'un rafraîchissement (peinture) à l'intérieur par des bénévoles et d'un raccordement à l'eau courante, mais le toit reste à refaire (par un professionnel). Ce lieu concerne pour rappel une fiche-projet du PCDR de Trooz : *FRAIPONT- CAMPAGNE*. Aménager l'ancienne buvette de football (ex *Wallonie PC*) afin d'y organiser des activités de sensibilisation à la nature, aux circuits-courts et à l'environnement. Il est peut-être envisageable de l'activer prochainement si sa fonction environnementale venait encore à croître et à séduire la CLDR.

Mme Madeleine GROMBEER, de La Brouck :

- o Intéressée par le développement du territoire, l'urbanisme, l'écologie, la réhabilitation des sentiers vicinaux, l'amélioration des petits villages et une meilleure connaissance du territoire, la possibilité de rejoindre les petits villages sans passer par la nationale (par exemple : entre

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
OURTHE-VESDRE-AMBLEVE
(asbl GREOVA)

COMMUNE DE TROOZ
COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT
RURAL

Administration communale de Trooz, rue de l'Eglise, 22 (salle des Mariages)
20 février 2024 – 19h

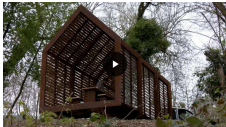
Rappel de l'ordre du jour

- 1) Validation du PV de la CLDR du 23 janvier 2024 ET du rapport annuel 2023
- 2) Relance du lot 0 : tour de table, sélection éventuelle de projet(s), proposition de nouveau(x) groupe(s) de travail, réponse à l'appel à projets *Vis mon village*
- 3) Choix des options relatives au budget participatif : lancement de la procédure
- 4) Débat quant à l'activation ou non, ou à la modification de la fiche-projet 1.5 *Forêt-Village*
- 5) Divers : a. Choix suppléments/effectifs b.Choix kiosque fiche-projet 1.3 en étude : *réhabilitation de la place Texeira de La Brouck*

Nessonvaux et Fraipont), la redécouverte des sentiers « disparus » et pourtant toujours bien existants d'un point de vue légal.

- o A intégré le *Laboratoire Vandre* mis sur pied après les inondations de 2021.

- M. Rufino CASARES, de La Brouck :
 - o Intéressé par les nombreuses thématiques abordées au sein du PCDR.
 - o Intéressé par la possibilité d'embellir les environs des sentiers de promenade. L'exemple de la « *calèche ouverte* » d'Ole au fil d'une balade balisée est cité. Une autre idée consiste à accueillir le promeneur par de beaux encadrements en bois avec le nom de la Commune au départ de l'itinéraire de promenade.



- M. Simon DEGEE, de Fraipont :
 - o Intéressé par le développement des espaces de convivialité, par la prochaine rénovation de la *salle Floréal*, par la place *Emile Vandervelde* de Fraipont à rénover par le projet de *Vendredieu*, et par le développement/renfort des services relatifs à l'accueil de la petite enfance. Ce dernier point pourrait être servi par la fiche-projet 2.1 *ENITTE. Renforcer le service à la petite enfance via l'acquisition d'un bâtiment pour y créer une halle-gardecrie, y encourager l'activité des gardiennes ONE, voire même y créer une crèche publique*.
 - o A cet effet, M. MARCO annonce que la Commune vient de répondre à un appel à projets « *Plan Cigogne* +5.200 ». La Fédération Wallonie-Bruxelles, la Wallonie, la Région de Bruxelles-Capitale et la COCOF ont conclu des accords visant à subventionner en commun (subsidies ONE, aides à l'emploi APE/ACS et subsidaires à l'infrastructure) la création de plus de 5.200 places en crèches. 3.143 places seront ouvertes dans les communes de langue française de la Wallonie dont 1.757 seront suivies/encadrées en infrastructure par l'Europe via le *Plan National pour la Régistre et la Résilience* (PNRR).

- Mme Bernadette TAQUET, de Fraipont-Transamer :
 - o Expérience d'ingénierie-chimiste au sein de l'industrie et désormais conseillère pour l'octroi de 1) subside visant à envoyer les GES dans le secteur industriel, 2) primes pour la rénovation énergétique : elle propose de mettre ses services à disposition de citoyens qui comprendraient mal la démarche impliquant un audit énergétique (lié à des demandes de primes en ligne parfois malaisées pour ceux qui subiraient une difficulté avec le numérique). Elle dispose aussi prochainement au sein de la *Maison de la Laiterie* d'un stage formatif sur la « *déboûche économique* ».
 - o Dans la mesure du bénévolat et dans le cadre de ce PCDR, des séances d'informations animées par plusieurs membres de la CLDR experts/bien informés en énergie pourraient s'organiser ponctuellement à destination des citoyens. Une réunion d'organisation pourrait être prévue prochainement afin de planifier une première séance à cet effet.
 - o Intéressée par la gestion des rts et ruisseaux non classés, légalement à charge des propriétaires, et susceptibles d'engendrer des rts des coûts non désirés (concernée personnellement par le ruisseau de Riboussé qui traverse sa propriété, mais qui s'est creusé de 50 cm de profondeur

Présences 15 personnes

Représentation	Prénom	Nom	Présent, Absent, Excusé
1/2 communal (Collège)	Stéphanie (éch.)	MARCO	P
1/2 communal (Collège)	Juliette (éch.)	DEGLIN	E
1/4 communal (Conseil)	Arthur (cons.)	DEGEE	A
1/4 communal (Conseil)	Mike (cons.)	ADELAINE	A
1/4 communal (Conseil)	Brigitte (cons.)	ANDRE	A
1/2 communal (Conseil)	Ann-Lyse (cons)	DENOZ	P
Prayon	Charles	CLESSENS	P
Saintry	Alain	(démisionnaire) GRAINDORGE	P
Fraipont	Jérôme	CALBERT	P
Maison-Latoué	Valérie	CONSTANT	E
Nessonvaux	Sarah	DEMOUSSE	E
Fraipont	Simon	DEGEE	P
Forêt	Olivier	DEPAIRON	E
Nessonvaux	Amandine	DELAHAYE	A
La Brouck	Mireille	FERNANDEZ	P
La Brouck	Madeline	GROMBEER	P
La-Brouck	Marine	DENGOZ	P
Nessonvaux	Cécile	DEPRESSEUX	P
Forêt	Christine	DREZE	P
Nessonvaux	Olivier	GANPAR	E
Fraipont	Anna-Catherine	GRABELEZ	E
Péry	Clémence	HENRIE	A
La-Brouck	Morgane	JACQUEMIN	A
Fraipont	Anne-Françoise	JAMAGNE	A
Peuvon	Patricie	JAMAGNE	E
Péry	Yves	MATZ	P
Saintry	Pierre-Alain	MICHELE	P
Saintry	Jean-Michel	MONNIER	P
La Brouck	Rafine	CASARES MONTERO	P
Fraipont	Jean-Christophe	SCHYNS	A
Fraipont-Trasenster	Bernadette	TAQUET	P
Nessonvaux	Anna-Catherine	WUIDARD (démisionnaire)	E

Agent communal PCDR (Service Urbainisme) : PERCEVAL Remy
Agent accompagnateur du GREOVA : EVRARD Ails (aids@greova.be)

recommander pour ce projet dans le cadre du budget participatif (qui débitera en juin prochain), puisqu'il s'agit d'un terrain communal.

3. Programmation des groupes de travail relatifs aux sentiers vicinaux, au patrimoine (dans sa globalité), et éventuellement à l'énergie

Il est finalement convenu que deux groupes de travail soient dans un premier temps organisé :

- 1^{er} groupe de travail relatif à la **Réhabilitation des sentiers vicinaux** (entendons par là la remise en valeur -si dépotoir ou hautes herbes par exemple- comme la rouverture des sentiers vicinaux que se seraient illégalement appropriés les rivières) : **14 mai à 17h 30** (juste avant la prochaine CLDR), à la salle des mariages.
 - Mme EVRARD se charge de contacter les anciens participants aux 1^{ers} groupes de travail de l'*Opération de Développement Rural* relatifs à cette thématique. Attention qu'il faudra bien annoncer dans le mail à adresser à ces participants hors CLDR que seuls les sentiers vicinaux seront abordés ; il ne s'agira pas de compiler toutes les plaintes relatives à la mobilité sur les routes communales, nationales etc.
 - Il s'agira par contre que certains arrivent déjà avec des anecdotes localisées afin que l'*Atlas des sentiers vicinaux* puisse être observé par M. MARCO. Les lers exemples ici cités en détail par Mme TAQUET pourront être analysés à la loupe lors de cette 1^{ère} réunion.
 - Il est demandé à tous les membres de la CLDR de relater au maximum l'existence de ce nouveau GT aux comités de quartier existants.
- 2^{ème} groupe de travail relatif à la **Préservation et mise en valeur du patrimoine dans sa globalité** : **date à fixer lors de la CLDR du 14 mai prochain**, durant laquelle sera présenté par Mme EVRARD un recensement de tous les points touristiques repris à l'IPIC (*Inventaire du Patrimoine Immobilier Culturel*), présentant pour rappel, pour leur bonne préservation, une possibilité de demander à l'AWAP (*Agence wallonne du Patrimoine*) des aides à la restauration pouvant aller jusqu'à 7500 euros (par point IPIC).
 - Mme EVRARD se charge de contacter les anciens participants aux 1^{ers} groupes de travail de l'*Opération de Développement Rural* relatifs à cette thématique. Notons que si ce groupe devrait engendrer une mobilisation physique des participants pour des petites restaurations, la Commune pourrait intervenir pour l'achat de petit matériel relatif à des petits travaux, ou tout simplement faire intervenir un ouvrier du service Travaux à cet effet.
 - Il est demandé à tous les membres de la CLDR de relater au maximum l'existence de ce nouveau GT aux comités de quartier existants.

Compte-rendu de la réunion

La réunion débute avec l'accueil et l'intervention de M. Charles CLESSENS, relative aux problèmes (travaux + communication) qu'il constate dans le cadre de la réhabilitation post-inondations de sa rue de Laurentin. M. MARCO et M. PERCEVAL, tout comme M. CLESSENS lui-même, regrettent dans la foulée de cette intervention l'erreur administrative ayant consisté en l'oubli de sa convocation à la 1^{ère} CLDR du 23 janvier 2024. Mme EVRARD se porte, si M. CLESSENS le souhaite bien entendu, encore disponible pour toute explication manquée relative au fonctionnement d'une *Opération de Développement Rural*. Après cette intervention et une écoute attentive de M. MARCO au nom de la Commune, M. CLESSENS annonce à tous qu'il se portera finalement démissionnaire de la CLDR.

1. Validation du PV de la CLDR du 20 février 2024

Le PV de la dernière CLDR est approuvé sans remarque.

2. Suivi du projet conventionné L3 Rénovation place Texeira-La Brouck : nouvelles options proposées concernant le futur kiosque (+ éventuelle fontaine via appel à projets Vis mon village)

Il est pour rappel assez urgent que l'auteur de projet EXDEL puisse avancer dans son avant-projet afin - idéalement - que ce dernier ait été présenté à la CLDR et puis à la Direction du Développement rural aux alentours de la fin juin. Pour ce faire, EXDEL attend trois avancées :

- L'étude des impétrants nécessaire à réaliser dans le sol du périmètre concerné,
- La convention à passer avec Intradé quant à la prise en charge financière et l'enfouissement des deux bulles à venir sous la partie du périmètre à daller,
- Le choix définitif de la CLDR quant au kiosque, et sa prise en compte par la Commune.

Concernant ce kiosque, les retours du bureau d'études EXDEL, en la personne de M. André DELHEZ (et de son sous-traitant pour le projet du kiosque : le bureau d'ingénieurs CERFONTAINE, en la personne de M. François PICHOT), sont en ce jour parvenus aux citoyens :

- Une demande est faite quant à la possibilité de rajouter seulement un préau à l'actuel bâtiment Croix-Rouge, dont la structure est en bois. Ce point n'est en rien envisagé par EXDEL puisqu'il le cahier spécial des charges rédigé par la Commune n'a en rien précisé que cette structure éphémère (post-inondations) demeure sur place. Notons en outre que si finalement la Commune envisageait de le laisser en place, il devient indispensable d'en informer EXDEL pour qu'il puisse harmoniquement l'intégrer aux plans en cet imminent stade avant-projet.
- Pour rappel, l'acier corten n'avait pas fait l'unanimité lors de la précédente réunion, les membres en redoutant essentiellement le bruit qu'y ferait la pluie en tombant, et la chaleur sous le métal en été. Néanmoins, cette remarque ne semble pas objective pour

4. Partage du calendrier relatif au budget participatif

Le Conseil communal de mars a validé les 3 documents de référence relatifs à cet imminent budget participatif du Développement rural. Il sera annoncé mi-juin à tous les citoyens par le bulletin communal. La Commune peut désormais solliciter la DDR pour le 1^{er} versement de 5000 euros (pour rappel : enveloppe totale de 20 000 euros : 10 000 de la Commune et 10 000 de la DDR).

En voici brièvement la procédure et le calendrier :

ARTICLE 9 : PROCÉDURE

Le processus participatif est défini en différentes étapes :

- Lancement du projet de budget participatif. Le Collège communal arrête le calendrier du budget participatif en respectant les étapes prévues par le dit-règlement et assure la communication du lancement du processus au grand public ; à parution sur les réseaux sociaux ou via flyers ou toutes-boîtes avec appel à projets citoyens vers le 14 juin 2024 ;
- Dépôt des dossiers de candidatures sous format numérique ou sous format papier à l'administration communale du 1^{er} juillet 2024 au 30 septembre 2024 ;
- Sélection des projets sur base de la grille d'analyse par le comité de sélection, c'est-à-dire la CLDR (Annexe n°3) le semaine du 1^{er} octobre au 13 octobre 2024 ; Si le montant total des projets retenus est inférieur ou égal à l'enveloppe budgétaire annuelle de la Commune, le comité de sélection transmet au Collège communal et la procédure se poursuit directement à l'étape 5 ;
- Vote des citoyens en ligne et sous format papier à l'administration communale 23 octobre 2024 au 15 novembre 2024 dans la mesure où le montant des projets retenables dépasse le montant alloué par la Commune et la Bgg ;
- À l'issue de cette procédure de vote, le Comité de sélection dressera la liste définitive des projets sélectionnés selon les modalités suivantes :
 - Les 2 premiers projets ayant recueilli le plus de votes sont obligatoirement retenus ;
 - Les projets suivants dans le classement citoyen sont retenus s'ils rentrent dans le budget restant de l'enveloppe, après déduction des premiers projets donc. Si le projet suivant dépasse le solde encore disponible, il s'agira alors, avant de passer encore au projet suivant de la liste, de sonder l'association quant à sa possibilité ou non de combler la part manquante du financement via sa propre trésorerie. Le cas non échéant, c'est donc le projet suivant dans le classement qui est alors sélectionné et ainsi de suite jusqu'à épuisement de l'enveloppe.
- Le Comité de sélection transmet le classement citoyen et la sélection auprès du Collège communal.
- Information et publicité des résultats. Le Collège communal informe les différents candidats du résultat, qu'ils soient retenus ou pas, et en fait la publicité sur le site internet communal et/ou autres moyens postaux.

Enfin, concernant la concrétisation des projets (mise en œuvre des travaux) après vote des citoyens pour le minimum de 2 projets préférés :

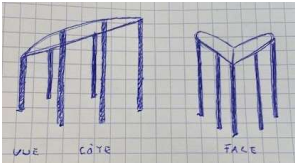
les ingénieurs en charge du projet. En effet, du zinc engendrerait un bruit identique en cas de pluie et serait en outre plus onéreux, des ardoises ne dureraient pas en bon état assez longtemps et une toiture végétalisée reste exclue pour des raisons de poids, de coût et d'entretien. Quant à la chaleur, l'ouverture du kiosque à 360° et sa situation ombragée au milieu des hauts arbres ne la font pas craindre aux ingénieurs.

- Les bureaux EXDEL et CERFONTAINE sont en réalité tenus de respecter avant tout les exigences du cahier spécial des charges rédigé par la Commune selon les conditions du Développement rural, financières et relatives aux matériaux les plus pérennes possibles ; et dans ce cadre, il est compliqué d'aller contre le matériau acier corten ; privilégié par le Développement rural car présentant les particularités de demeurer en bon état longtemps, de résister aux eaux et de coûter peu cher. Notons pour rappel que le plafond du subsidé du Développement rural est déjà atteint (300 000 €) et que la Commune devrait désormais assumer tout frais supplémentaire, ce qui n'est pas envisageable. M. MARCO, M. PERCEVAL et Mme EVRARD rappellent aux membres avec toute la bienveillance possible que la CLDR est ici consultée par la Commune dans le cadre d'une convention officielle faite d'exigences matérielles, de limite budgétaire, et de limite dans le temps (le temps des conventions-faisabilité ne permettant pas de repenser toute les fiches-projets), et qu'il ne lui sera pas possible de contenir tout le monde dans le moindre détail. Ce que la Commune attend ici, c'est une considération avant tout esthétique de la CLDR quant à la forme du kiosque à projeter.

- A cet effet, une nouvelle forme de kiosque, complètement ouverte, ronde/ovale à 6 colonnes tubulaires et toiture inclinée, est présentée à la CLDR. Tous ne valent pas ce nouveau projet. L'abandon du kiosque est même suggéré dans ces conditions... Néanmoins, M. MARCO et Madame EVRARD rappellent que cette fiche a été conventionnée (c'est-à-dire subsidée par le DR) car son descriptif / sa projection (résultat d'un long investissement de la CLDR précédente, que le DR tient à honorer) citait des concerts, des animations et activités ponctuelles en faveur de la citoyenneté intergénérationnelle sous ce kiosque. Aussi, retirer le kiosque du projet altérerait l'essence-même de la fiche-projet, qui ne deviendrait dès lors qu'un parc vert avec piste de pétanque et simples modules de jeux, ne garantissant plus pour le DR le côté citoyen fédérateur (son s'abrite et se réunit sous un kiosque), festif et intergénérationnel qui l'avait séduit.



- La forme ronde ouverte à 6 piliers en acier corten est ainsi validée par la majorité, mais avec ces deux demandes supplémentaires au bureau EXDEL :
 - Que, pour donner plus de volume, le rond soit cassé en son centre pour faire l'effet d'une feuille brisée avec une nervure centrale (ce qui faciliterait en outre techniquement l'écoulement des eaux de pluies),
 - Que des câbles solides en métal soient intégrés comme points d'ancrages sur les colonnes tubulaires pour avoir la possibilité d'y accrocher des toiles tendues en cas de festivités.



Concernant l'option du barbecue fermé (dont l'ouverture ne serait accordée que par la Commune après demande et adhésion d'un règlement - relatif notamment aux nuisances) :

- Les membres de la CLDR représentant La Brouck incitent la Commune à sonder directement les riverains qui habitent face à cette potentielle future aire de rassemblement en soirée. Un toutes-boîtes à remettre à la Commune (au point Croix-rouge pour plus de facilité ?) leur sera donc prochainement déposé.

Enfin, il est possible, si la candidature du Comité de La Brouck est retenue dans le cadre de l'appel à projets « Vis mon village » de la Fondation Roi Baudouin, qu'une fontaine soit aussi le jour sur cette place dans la foulée de son réaménagement. Mme EVRARD rappelle que si ce dernier n'était finalement pas retenu par le FRB, le Comité ne devrait pas hésiter à

ARTICLE 10 : CONCRÉTISATION DU PROJET

- PROJET RÉALISÉ PAR LA COMMUNE DE TROOZ : ATTENTION : NÉCESSITÉ POUR LES PORTEURS DE PROJETS D'EN INFORMER LA COMMUNE AU PRÉALABLE

Possibilité pour :

- Les projets portés par une entité juridique reconnue comme personne morale (type ASBL, coopérative, ...) (cf Article 3.1) ;
- Pour les projets portés par une association de fait ou un comité de quartier n'ayant pas la personnalité juridique (cf Article 3.2)

La prise en charge du la gestion et de l'entretien du projet (appel d'offre, bons de commande, réalisation des travaux...) se fera par l'administration communale en concertation avec le porteur de projet.

- PROJET RÉALISÉ PAR LE PORTEUR DE PROJET : ATTENTION : NÉCESSITÉ POUR LES PORTEURS DE PROJETS D'EN INFORMER LA COMMUNE AU PRÉALABLE

Possibilité seulement pour :

- Les projets portés par une entité juridique reconnue comme personne morale (type ASBL, coopérative, ...) (cf Article 3.1) ;

Le porteur de projet ayant manifesté son désir de réaliser lui-même son projet dans le dossier de candidature devra introduire auprès de la commune une déclaration de créance comportant les pièces justificatives suivantes :

- PV de réception prouvant la réalisation des travaux, notamment par des photos.
- La liste des dépenses justifiées par des factures et la preuve d'une mise en concurrence de trois demandes de prix.

L'avis financier est destiné à couvrir les dépenses d'investissement, à l'exclusion des frais de gestion et des frais de personnel (les porteurs de projet ne peuvent pas se rémunérer).

5. Divers

Mme EVRARD a contacté Mme Claire GOFIOU, en charge de la Direction de la zone Est du Patrimoine (AWAP) pour la sensibiliser au top fréquent problème de parking sauvage sur la place classée de Forêt-Village (tourisme pour rappel accru depuis l'existence de la Brasserie La ferme aux Loups et du nouvel intéret des randonneurs pour les alentours). Sans réponse téléphonique de sa part, elle lui enverra prochainement un courriel, avec photos à l'appui, afin que soit acceptée la pose - au minimum - de grosses pierres autour du périmètre de verdure. Mme DREZE pourra lui faire part de quelques photos du « problème » les jours d'affluence à cette adresse : pcdr@greova.be

Le Conseil communal de mars a validé la nouvelle CLDR. Elle est en cours de validation par la RW (DDR) puisqu'elle a été recomposée à plus de 50%. Notons qu'en ce jour nous comptons 1 membre en plus : M. Alain GRAINDORGE de Saintry (dont le prochain Conseil communal validera l'adhésion), et 2 membres démissionnaires : M. CLESSENS et Mme WUIDARD. D'où l'intérêt de laisser entrer à tout moment un nouveau membre dans la CLDR.

Enfin, Mme EVRARD insiste pour que le quorum de 50% (hors 1/4 communal) soit requis lors de la prochaine CLDR du 14 mai, car une décision importante devra y être ratifiée. Il s'agit de la validation (ou non) de l'avant-projet de la fiche conventionnée L4 « Rénovation de la salle Floréal de Fraipont », qui nous sera présentée par M. BOSQUILLON du bureau d'études IGRETEC.

Présences 8 personnes			
Représentation	Prénom	Nom	Présent, Absent, Excusé
1/2 communal (Collège)	Sébastien (éch.)	MARCO	P
1/4 communal (Collège)	Joselle (éch.)	DEGLIN	A
1/4 communal (Conseil)	Arthur (cons.)	DEGEE	P
1/4 communal (Conseil)	Mike (cons.)	ADELAIN	A
1/4 communal (Conseil)	Brigitte (cons.)	ANDRÉ	A
1/4 communal (Conseil)	Ann-Lyse (cons.)	DENOOZ	P
Sainry	Alain	GRAINDORGE	P
Fraipont	Jérôme	CALBERT	A
Maison-Lalécité	Valérie	CONSTANT	A
Nessonvaux	Sarah	DEHOUSSSE	A
Fraipont	Simon	DEGLIE	A
Ferët	Oliver	DEPAIRON	A
Nessonvaux	Armande	DELMARTE	A
La-Brouek	Mireille	FERNANDEZ	A
La-Brouek	Madeleine	GROMBHEK	E
La Brouek	Marine	DENOOZ	P
Nessonvaux	Cécile	DEPRESSEUX	P
Ferët	Christine	DREZE	A
Nessonvaux	Oliver	GASPAR	A
Fraipont	Anne-Catherine	GRIBISSET	A
Plevy	Claude	HONORE	A
La-Brouek	Morgane	JACQUEMIN	A
Fraipont	Anne-Françoise	JAMAGNE	A
Prayon	Patrick	JAMAGNE	A
Plevy	Vivie	MATZ	A
Sainry	Pierre-Alain	MICHEL	P
Sainry	Jean-Michel	MONNIER	P
La-Brouek	Rufino	CASARES-MONTERO	E
Fraipont	Jean-Christophe	SCHYNS	A
Fraipont-Fraisenster	Bernadette	TAQUEF	A

Agent communal PCDR (Service Urbanisme) : PERCEVAL Rémy
Agent accompagnateur du GROEVA : EYVARD Alth (mairie.groevala)
Architectes IGRETEC en charge du projet : BOSQUILLON Jérémy et JACQUES Michel

- La suppression de la cloison amovible au centre de la salle
Attention cependant que le cloisonnement de la salle en 2 avait été un argument pour le DR quant à la nécessité d'y multiplier le nombre d'activités s'y organisant (plus petits espaces impliquant moins de dépenses énergétiques)
- L'option « chaudière gaz condensation » plutôt que celle « pompe à chaleur et panneaux photovoltaïques ».

➔ La Commune et Mme EYVARD expliquent que si la convention/fiabilité datée du 26 septembre 2022 portait sur une première estimation d'un total de 261.069,00 € (176.591,74€ incombant au DR et 84.477,24 incombant à la Commune), et si cette somme totale s'était déjà vue majorée d'un nouveau montant relatif à la rénovation extérieure du bâtiment (environ 150.000 à 200.000 €) finalement abandonnée dans le cadre du PIC, mais auquel le DR avait finalement accepté de suppléer à 80% puisque le plafond subsidiaire du DR n'était pas atteint, le constat est aujourd'hui bel et bien différent : suite à cette sous-estimation au moment de la rédaction de la fele-projet et à l'inflation des deux dernières années, le L3242, date aujourd'hui de demander un subside maximum de 680.000 € au DR (soit 80% de max. 850.000 € pour la catégorie «Bâtiments de services»).

- Les minimum 20% restants (365.290,01 €), dans le cas où le DR accepterait de financer le projet à 80%, seraient-ils supportables par la Commune ?

➔ Oui. Si ce n'était pas le cas, l'avant-projet ne serait pas ici présenté tel quel aux membres.

- La salle sera-t-elle rentable ?

➔ A priori non, il s'agit surtout de créer dans la salle de nouvelles activités tout en assurant sa bonne maintenance et son confort (frais), mais si c'était le cas, les gains devraient être réinjectés dans des actions en faveur de développement rural de la commune.

Concernant les énergies/ressources :

- Le toit actuel pourra-t-il supporter le poids des panneaux photovoltaïques ?

➔ Pour répondre exactement à cette question, il faudrait connaître l'épaisseur du plancher en bois constituant le toit, actuellement dissimulé par un faux plafond. Cependant, un état de surcharge n'étant évalué qu'au-delà de 25kg du m², et les parties ombragées du toit ne permettant pas d'y placer partout des panneaux, il est fort à parier selon les architectes que cela ne devrait pas poser de problème.

- Une pompe à chaleur dotée de panneaux photovoltaïques est-elle bien un système adéquat pour une salle qui pourrait n'être utilisée certains jours que quelques heures l'après-midi ?

➔ Afin d'éviter toute dépendance d'énergie storage, un système de « ballon tampon » est bel et bien prévu avec ce système de pompe à chaleur, qui s'exécute pas une chaleur constante. Il est aussi prévu, afin d'éviter les dépendances de chaleur dans les grands espaces de la salle (sauf bien pour l'option source chaudière à condensation que pour l'option source pompe à chaleur), que des radiateurs (premier vecteur de chaleur) à réchauffer et allumer chauffent les sanitaires (cuisine, toilettes et vestiaires), tandis que des aérothermes couplés avec le

Compte-rendu de la réunion

Au regard du quorum non atteint en ce jour (5 membres seulement hors 1/4 communal alors qu'un quorum de 12 est requis pour cette décision importante de validation avant-projet 1.4), du déplacement néanmoins depuis Châtillon des architectes en charges du projet (MM. BOSQUILLON et JACQUES) et d'un manque de temps disponible au sein du local nous accueillant en ce jour (cours CCATM s'y ajoutant à 19h00), il a été décidé de s'en tenir essentiellement aux deux premiers points de l'ordre du jour (le point principal étant celui relatif à la présentation par les architectes IGRETEC de l'avant-projet 1.4 FLOREAL), et de reporter les suivants lors d'une prochaine CLDR à reprogrammer avec plus de membres d'ici fin juin.

1) Validation du précédent PV de la CLDR

Bien que la validation du PV de la dernière CLDR du 9 avril soit de toutes façons reportée à la CLDR suivante, tous les membres présents le valident en ce jour.

2) Présentation de l'avant-projet 1.4 FRAIPONT, Rénovation de la salle Floreal par le bureau d'études IGRETEC

Les architectes de chez IGRETEC, Messieurs BOSQUILLON et JACQUES, via un power point (cf. dossier complet présenté via lien suivant : <https://bit.ly/3tqrw9w> et/ou YouTube), présentent en détail à tous leurs propositions, explications, esquisses et plans.

Les points essentiels relatifs à l'extérieur sont les suivants :

- L'architecture extérieure respectera l'identité du bâtiment existant, il s'agit en effet de réexploiter les vitrages mono-bloc existants en les isolant et en les avançant.
- La structure existante de type « poteaux poutres » en façade va rendre l'isolation de la façade avant compliquée : il va fallir avancer les chaînes mono-bloc (pour rappel déjà existantes, révisés et de 36x215cm et fixés entre deux colonnes portantes) pour isoler correctement, car actuellement le dormant (à l'intérieur comme à l'extérieur) est trop fin que pour y placer de l'isolant.
- Il places à 15 places de parking sont seulement imaginables. Toutes seraient donc prises en charge à 80% par le Développement rural (puisque nombre inférieur au ratio 1:5 de la capacité nette de la salle).
- L'essentiel des techniques devra se situer en toiture car l'accès au sous-sol est beaucoup trop étroit à cet effet.
- Les normes de sécurité imposent désormais en toiture (plate ici) des acrotères (surélevés pour les personnes qui entretiendraient le toit) d'une hauteur de 70 cm et d'un épaisseur de 40 cm.
- Le ruisseau sera protégé par une barrière caillibois dans les mêmes tons que l'unité du bâtiment.

chauffage sur l'air (système 2 en 1 et second vecteur de chaleur) chaufferaient le bar et la grande salle (pour rappel potentiellement scindable en 2 par une cloison séparative amovible).

- Le ventilateur et la pompe à chaleur posés en toiture pour éviter le bruit à l'intérieur créent inévitablement beaucoup de bruit à l'extérieur et cela pourrait créer des problèmes de voisinage.

➔ Cette remarque est judicieuse et il s'agit donc de capoter adéquatement le système pour en atténuer le bruit. Un caisson acoustique pourrait être créé tout autour, sur le toit.

- La puissance de cet appareil impliquera-t-il un permis environnement ?

➔ Non.

Concernant les aménagements extérieurs :

- Le revêtement envisagé pour le parking est-il en accord avec la future éventuelle problèmes climatiques ?

➔ Vu que le parking est déjà asphalté, il s'agit juste d'y couler une nouvelle couche d'usure correcte (revêtement hydrocarbure noir classique, éventuellement marqué différemment selon où il s'agit de zones de parking ou de zones de circulation). Il serait en outre important de creuser davantage et de découvrir un site pollué, ce qui promettrait de nouvelles frais importants de dépollution.

- Pourquoi ne pas envisager plus de places de parking pour les riverains ?

➔ Il faut pouvoir y manœuvrer, et il est pas envisageable de bloquer les issues de secours avec des places supplémentaires. Notons qu'il existe non loin des zones parking qui pourraient contenir les riverains et visiteurs : terrain du presbytère, parking de l'école communale voisine (projets à développer en parallèle par la Commune).

- Pourquoi ne pas opter pour une condaire très vive en façade (rouge) ?

➔ Les membres ici présents de la CLDR trouvent déjà les tressa couleur chaumage assez audacieux et ne souhaitent pas voir davantage de faibles rouges dans le quartier (référence à l'école communale voisine).

- Les acrotères obligatoires à prévoir en toiture donneront finalement, outre plus de sécurité, plus d'implantation du bâtiment.

- L'apex arrive ne s'ouvrira vraiment utile, au vu de son exigé, que pour une issue de secours ou pour des activités d'accompagnement (barbecue, traiteur, ou farnais) mais pas en tant qu'espace accessible à tous lorsque la salle sera fermée.

- Les panneaux en fibre-ciment (trepas) ne sont-ils pas à priori peu intéressants au niveau de leur toxicité ?

➔ L'entreprise qui les fabrique est connue et elle est présente sur le marché ; ses produits ont donc été jugés assez eco-conformes. Cela écarte donc le risque de toxicité.

Les points essentiels relatifs à l'intérieur sont les suivants :

o Les sanitaires (vestiaires, wc, cuisine) seraient différemment traités que le reste de la salle en termes de chauffage : ils seraient chauffés par des radiateurs basse température, tandis que le bar, la salle principale et la scène seraient chauffés par des aérothermes couplés avec le chauffage sur l'air (système 2 en 1). Les deux systèmes néanmoins seraient alimentés par la même source énergétique, encore soumise à option :

o soit une pompe à chaleur (éventuellement aussi avec panneaux photovoltaïques) placée(s) sur le toit (dont le surplus énergétique pourrait d'ailleurs être revendu à intérêt au Foyer Jeunesse voisin, qui gère des logements sociaux) - environ 35.000 € (le plus cher à l'achat mais le plus intéressant en termes de consommation énergétique) ;

o soit une chaudière gaz à condensation (à placer dans la cave à la même place que l'actuelle) - environ 17.000 € (le moins cher à l'achat mais le moins intéressant en termes de consommation énergétique).

Notons que M. BOSQUILLON souhaiterait prochainement contraire le choix communal qui sera fait quant aux options proposées pour le chauffage, dont le montant passe du simple au double.

o Les sanitaires représentent la zone qui subira le plus d'interventions (dont la création d'un WC PMR), mais il sera abisé de repiquer sur les tuyaux existants car il existe des vides ventiles partout en sous-sol (il semble qu'on puisse récupérer les évacuations actuelles pour tous les sanitaires, mais qu'il faille changer les tuyauteries d'induction d'eau). Notons que les WC ne seront pas munis d'une chaudière. Les WC ont été imaginés afin de toucher au minimum un système d'égouts exist.

o Le système de ventilation exigé pour cette salle représente un gros montant, mais cette dépense est incontournable.

o L'apex en guise de revêtement de sol (directement sur le carrelage existant) sera lisse et non granuleux comme un tapis de pierre (sans activité liée à la danse). Les sanitaires, la cuisine et l'entrée/vestiaire comporteront quant à eux du nouveau carrelage.

o Des cailliers en métal (anti-humidité) seront rajoutés dans les plans du sous-sol, comme l'avait demandé le DR, pour assurer son rôle de drainage de matériel scénique précieux. Une douche reste également souhaitable à cet endroit.

o L'AFSCA exigera peut-être la maintenance - sauf exception à lui demander pour raison d'exigence - d'une seconde porte d'accès à la cuisine (porte « sale » ou porte « propre »), ce qui pourrait compromettre la nouvelle localisation du WC PMR. Notons également qu'il finirait pour la création de ce WC PMR déplacer la baie d'entrée (salle >> WC) au sein du mur de briques.

Concernant les aménagements intérieurs :

- Pourrait-on transformer le vestiaire actuel en remise/réserve pour le bar voisin ?

➔ Oui, sans problème. Notons cependant que les 9 figos prévus seront placés au fond du bar (8) qui sera avancé pour un plus large espace de circulation et un peu de nombreux prises, ainsi qu'en cuisine (1, voire plus si besoin d'y stocker de la nourriture pour les événements, car possibilité de rajouter des figes sous les plans de travail).

- Ne risque-t-on pas de trouver des problèmes derrière les cloisons à démonter ?

➔ A priori non car il s'agit de béton. Et les risques sont de toutes façons « couverts » dans le montant total (notre dans son option économique).

Malgré ces remarques, les 5 membres présents (hors 1/4 communal) valident cet avant-projet (M. MICHEL, M. MONIER, Mme DENOOZ, M. GRAINDORGE et Mme DEPRESSEUX), dont ils trouvent la concrémentation importante par rapport au besoin de la population exprimé en termes de salle communale accueillante et fédératrice, particulièrement depuis les inondations de juillet 2021 (cette salle étant pour rappel l'une des rares espaces disponibles à cet effet sur Trooz).

Au regard du délai serré consenti à envoyer normalement au DR au plus tard le 2 juin un dossier pré Comité d'accompagnement, le PV de cette CLDR stipulant la validation de cet avant-projet par le quorum requis, soit 12 personnes (50% de la CLDR hors 1/4 communal), il a semblé compliqué pour la Commune de reporter cette CLDR non valide en ce jour endons une quinzaine de jours (report qui finit manquer l'opportunité pour la Commune de tenir ce comité d'accompagnement prévu le 17 juin, si qui reporterait cette réunion au-delà de la période de gel communal qui suivra les vacances annuelles de juillet-août). Fort heureusement à cet effet, le DR a accepté que cet avant-projet soit soumis par courriel dès le lendemain aux membres absents de cette CLDR, qui ont été invités à émettre leurs remarques et avis jusqu'au dimanche 9 juin inclus.

Les avis reçus par courriel postérieurement à cette réunion du 28 mai ont donc permis la validation officielle par la CLDR de cet avant-projet tel que présenté durant la CLDR non valide du 28 mai, puisque 13 avis positifs au total ont été récoltés (pour rappel : quorum requis de 12 membres, soit 50% des 24 membres au total comptabilisés hors 1/4 communal) :

- 5 avis favorables formulés de vive voix le 28 mai par les membres (hors 1/4 communal) présents en CLDR,

- 8 avis favorables (sur 9 reçus en tout) exprimés postérieurement par courriel :

Les membres ont émis les remarques suivantes (à prendre potentiellement en compte lors de la finalisation du projet, si cela est possible techniquement et financièrement, et si objectives par la Commune et le bureau IGRETEC), suivies des réponses suivantes :

Concernant le budget :

- Le montant total hors hors options, c'est-à-dire impliquant une économie, s'élève : 1.064.040,01 € (contre 1.295.867,41 € sans mesures économiques).

➔ La hausse significative de ce montant total se justifie par une estimation à la baisse (et avant inflation de surcoût) par l'ancien bureau d'études COMTECH en charge du pré-estimation de cette fele-projet (bien avant la validation du PCDR par la Région wallonne). M. BOSQUILLON précise que ce montant est justifié par :

- La nécessité, dans le cadre de la réflexion des toits, de coller avec les normes incendies exigées (8.106) ;
- Les besoins de remise en conformité, entre autre électrique (environ 60.000 €) ainsi que d'éventuels autres travaux de remise en conformité à prévoir ; inventaire amiable, repérage réseau d'épuration, test d'étanchéité, épuration/carcas du réseau d'épuration, traitement anti-humidité sous-sol, etc. Il s'agit de dépenses conséquentes qui ne pourront être connues qu'en cours de travaux mais qu'il vaut mieux déjà prévoir dans le budget le cas échéant, et ce afin de s'épargner des déboîlements financiers plus tard.
- Le système HVAC de chauffage/ventilation/climatisation, obligatoirement requis pour ce genre de salle, et représentant à lui seul une dépense de 115.236 € ;
- Le prix d'une pompe à chaleur PAC dotée de panneaux photovoltaïques si ce choix est fait par la Commune. Certes à l'achat c'est plus onéreux, mais à long terme, c'est beaucoup plus économique en termes d'économies énergétiques ;
- La nécessité de scinder l'espace en deux via une cloison séparative (pour des raisons d'économie de chauffage et de volume de démultiplication des activités au sein de la salle), dont le prix, même sans l'option acoustique, est estimé à 17.500 €.
- Enfin, les postes relatifs au démontage de certains éléments n'étaient pas inclus dans le pré-estimation budgétaire : faux plafonds, revêtement toilettes, chaises à disposer, portes, cloisons, sanitaires/cuisine/bar (impliquant des installations avec du gaz), barrière du ruisseau.

➔ Les économies proposées par IGRETEC pour alléger le total de 231.827 € sont les suivantes :

- La suppression de la création de la rampe d'accès arrière (comée remplacer les escaliers existants, mais qui serait beaucoup trop raide - et non aux normes - pour les PMR. Notons de toutes façons que l'accès à la salle par ces derniers est placé et facile depuis l'entrée principale de la salle, du côté parking.
- La suppression de la toile triangulaire tendue en guise d'avant dans la courrette extérieure, au-dessus de la zone bar/buette.

- Mme GIDELT ;
- M. DEPAIRON ;
- M. CASARES MONTERO ;
- Mme CONSTANT ;
- M. MATZ ;
- M. SCHYNS ;
- Mme GROMBREER ;
- M. JAMAGNE.

Six d'entre eux ont en tout leur émis, sans compromettre pour autant la validation de l'avant-projet, les remarques suivantes (à prendre potentiellement en compte lors de la finalisation du projet, si cela est possible techniquement et financièrement, et si objectives par la Commune et le bureau IGRETEC), auxquelles IGRETEC et la Commune ne manquent pas de répondre lors de la prochaine CLDR:

Concernant le budget :

- Le budget annoncé est astronomique pour une réflexion de salle. Il est surprenant de voir que certains points (école extérieure, chaudière...) sont largement au-dessus du prix actuel du marché. Y a-t-il lors de ce type de projet quelques d'exterieur indépendant qui vérifie que le budget n'est pas insuffisant (Histoire d'avoir un tel critique et professionnel sur les propositions du bureau d'architectes).

Concernant les énergies/ressources :

- Afin d'assurer l'autonomie énergétique du bâtiment, l'option panneaux photovoltaïques / pompe à chaleur devrait être privilégiée. Si le bâtiment produit plus que sa consommation, la possibilité d'installer une borne de recharge électrique payante pourrait être analysée.

- Il serait intéressant de prévoir une collecte des eaux de pluie afin d'alimenter les sanitaires et de réduire les consommations d'eau sur le long terme.

- La salle s'est pos en zone inondable mais si un embleme venait à boucher le passage du ruisseau du Hangevot sous les voies de chemin de fer, ne serait-il pas prudent de prévoir de mettre tous les systèmes électriques et de chauffage un peu en hauteur (ici cela est faisable techniquement) en cas d?

- Concernant les différentes options du système de chauffage, un système de pompe à chaleur de nombreux atouts, dont la performance, et donc la plus faible consommation, mais il faudrait vérifier que celui-ci n'entraîne pas de nuisance sonore pour le voisinage.

- Si l'option des panneaux photovoltaïques est envisagée, il faudrait étudier l'orientation de ceux-ci et leur efficacité estimée au vu de la localisation de la salle dans un endroit un peu enclavé avec une ombre portée par les versants qui limite assez fort l'ensoleillement (surtout hors des moments où on se le plus heures de l'été et surtout si il est opté pour un chauffage par pompe à chaleur).

- Si le budget le permet, il serait judicieux de privilégier les systèmes de chauffage PAC air-eau ou encore mieux PAC air-eau + panneaux. Pour des raisons écologiques évidentes d'une part,

ces itinéraires semble parfois difficile, elle reste néanmoins possible pour leur majeure partie (équité à trouver d'autres voies de passage là où ce ne serait plus possible).

Concernant les murs en pierre sèche qui seraient à rénové au détriment de ces sentiers, d'éventuelles mobilisations citoyennes à cet effet pourraient plutôt être encouragées dans le cadre de GT Patrimoine global. Mme TAQUET précise aussi qu'il existe un document spécifique au sein de la RW qui s'occupe de la rénovation des murs en pierre sèche. Mme EVRARD va se renseigner à cet effet.

Le prochain GT « Sentier et chemins vicinaux » aura lieu le **jeudi 12 septembre à 17h** (une invitation communale suivra pour les membres de la CLDR comme pour les membres des anciens GT).

5. **Programmatique et contenu du prochain Groupe de travail « Patrimoine Global »**

Mme EVRARD annonce à tous que le 1^{er} GT « Patrimoine global » tombera en septembre. Tous s'accordent sur la date du **mardi 12 septembre 2024 à 19h** (une invitation communale suivra pour les membres de la CLDR comme pour les membres des anciens GT).

Les préoccupations de ce nouveau GT seront multiples et devront être prioritaires :

1. **Contenu du TPIPC** (*Inventaire du Patrimoine Immobilier et Culturel*) de l'AWAF (Agence wallonne de l'Architecture) à grande : le dernier recensement de 1980 compte encore de nombreux manquements (300 selon l'ancien agent administratif M. de TEMMERMAN). Mme EVRARD a à cet effet déjà listé les biens repus à TPIPC en 1980 : 7 reliés aux églises/chapelle, 11 reliés à des objets de culte en leur sein, 40 reliés à des maisons/habitations/fusilles/éléments architecturaux, 3 reliés à des châteaux, 4 reliés à des fermes et moulin (ancienne industrie), 13 reliés à des fermes.

La Proposition citoyenne/ Bat : garantir l'TPIC de 1980.

Pour rappel, chaque bien repus à l'TPIC, qu'il soit privé comme public, peut générer un subside de max. 7500 F de l'AWAF pour sa bonne préservation (mise en valeur, rénovation, etc.), et la demande peut émaner du privé comme du public. Outre la possibilité d'un subside pour leur préservation, d'autres actions pourraient suivre cette complexité d'entretien :

La Publication communale, création d'un site internet spécifique à Trooz alimenté par une application (géolocalisation, fiche historique de l'élément patrimonial, photos), liaisons avec sites internet communal, SI et MT OV, impression sur plaques d'information spécifiques remarquables comme support d'expos itinérants dans les quater/écoles de Trooz, publication dans chaque Info Trooz d'un itinéraire du petit Patrimoine expliqué par un citoyen du CO, publication d'un ouvrage, création d'une exposition, etc.

La Création d'une nouvelle carte de promenes balades complètes d'itinères du petit patrimoine situés le long du parcours.

La Fervi aux propriétaires concernés par les biens privés IPTC, d'un courrier afin d'attirer leur attention sur leur possibilité de bénéficier 7500 F pour la bonne préservation de leur bien. Le savent-ils seulement ? Cela pourrait contribuer à rendre un bel aspect à certains quartiers. Mme EVRARD va prendre contact avec le SI à cet effet.

9

Unique ordre du jour

Eligibilité des 5 projets candidats dans le cadre du Budget Participatif octroyé par le Développement rural. Suite de la procédure.

Il a été convenu lors de cette CLDR, qui se présente juste après les élections communales du 13 octobre, de ne pas aborder d'autres points que celui du budget participatif en lien avec le Développement rural. Il s'agit donc en ce jour d'une **manifestation de la CLDR uniquement comme Comité de sélection qui doit s'organiser dans le cadre de ce budget participatif**. En effet les groupements de citoyens/asbl ont droit à un mandat de 3 mois (du 1^{er} juillet au 30 septembre 2024) afin de soumettre leur candidature.

Déroutement de la réunion

5 candidatures ont finalement été reçues en date du 15 septembre : 2 concernent Nessonvaux, 1 la Fenderie, 1 Fraipont (Drève Patureau), et 1 Forêt-Village.

Si ce présent comité de gestion constitué par la CLDR (dont les membres concernés par les projets – ici plusieurs personnes – sont invités à rester en retrait, ou du moins à ne pas émettre de remarques négatives quant aux projets concurrents) les juge toutes les 5 recevables, c'est-à-dire éligibles au budget participatif du RP parce qu'elles sont respectueuses de son règlement et qu'elles cochenent toutes les cases « oui » de la grille objective d'évaluation définie par le SPW-DR, alors ces 5 candidatures mueront concrètement comme projets officiels à soumettre au vote (en ligne à cette adresse: <https://www.pcdr.be/rotpod/budget-participatif/>), ou sous format papier auprès de M. Rémy PERCEVAL durant les heures d'ouverture de l'Administration communale de tous les citoyens trooziens du 21 octobre au 15 novembre prochain.

Pour rappel, au regard de l'Enveloppe totale allouable (DR+ Commune) de 20.000 euros et de la nécessité - définie en CLDR - de choisir 2 projets bénéficiaires de maximum la moitié de cette somme, les deux projets (minimum, si j'aimais j'restait assez d'argent pour subsidier une partie d'une 3^{ème}) en tête du classement préférentiel s'avèreront être les deux vainqueurs. Les résultats seront partagés le 20 novembre sur les mêmes plateformes que celles ayant annoncé la possibilité de voter pour un projet préféré à partir du 21 octobre (pages FB Commune, Service communication, SI, + site internet de l'AC Troaz).

Le Comité de gestion a donc observé les 5 projets à la loupe et au regard de leur respective grille d'évaluation, tous ont recolté des réponses « oui » aux questions qui y sont posées. Les remarques suivantes ont néanmoins été émises concernant ce consensus d'appréciations :

- Certes certaines candidatures sont plus floues que d'autres ou manquent d'images ; néanmoins les images/plans/photos n'étaient pas obligatoires aux dossiers de candidatures et leurs actuels et respectifs devis sont objectivement considérables comme suffisants à ce stade.
- Afin de dissiper tout malentendu ou polémique inutile quant à la question de la « durabilité » de matériel non ancrable au bâtiment ou terrain communal sollicité pour certains projets, Mme EVRARD, qui s'est précédemment informée sur la question

2. **Revisiter des idées déjà émises en ODR en lien avec le patrimoine matériel et immatériel (dans le petit patrimoine)**

La Revue la place de la Foire-Village et y palier le problème du parking sauvage (en cours cf. point 6 de cet O).

La Soigner les itinéraires en lien avec le patrimoine (idée 2017 // GT sentiers vicinaux) (brochures déjà réalisées, mais rien aménagé sur place).

La Aménager le site de la Tourne (idée 2017)

La Valoriser le patrimoine immatériel -Projet établi : Musée de la Radio (Sociologique) et du patrimoine (collaboration SI et GREOVA - services PCDR)

-Ancienne proposition de 2016 de M. BALTUS (à reprendre éventuellement dans le cadre du BPV) : Le rock point (géolocalisation de Trooz à l'écoute en plein air - contact à cet effet).

La Révisiter à l'avenir la valorisation de la piste d'essai Impéria (idée 2017 - inabouties, depuis 7). Un projet privé (Groupe LAMY) de réfection partielle de cette piste encore non clôturée est en cours, en même temps que la création d'un hall omnisports et d'un musée dédié aux voitures IMPERIA (aussi le musée de redynamiser le secteur de la station).

La Mettre en valeur le site de la Rochette : pays-paysage et histoire (idée 2017 -récentes initiatives) ; CF aussi photographies anciennes de Mme TAQUET pour éventuelle exposition future sur l'histoire de la Rochette.

La Mettre au valeur les vestiges de Nessonvaux (idée 2017) Utiliser à cet effet les nombreuses archives sonores et papier citées infra (cf. Remarque) CF récente initiative (avec aide du CDR) du panneau dessiné par les citoyens avec un QR-code renvoyant à des interviews de gens du village.

La Elaborer des nouveaux itinéraires de promenades en lien avec une valorisation du patrimoine (6 brochures réalisées par le GREOVA à l'ancien GT Patrimoine existant déjà).

Remarque :

- Mme TAQUET dispose chez elle d'une grosse quantité d'archives papier (6 caisses) complètes par l'histoire Anne-Mare STORME relatives au passé troozien. Les archives sonores de cette dernière, elles, sont en cours d'audition chez M. DEGEE. Il s'agit à cet effet intéresser de trouver un lien dans un bâtiment communal (le SI manque de place) qui servirait de lieu de stockage et d'exploitation (voire silencieusement de maintenance) de ces archives. Un groupe d'archivistes volontaires pourrait se constituer à cet effet.

5. **Divers**

Ce bûche concernant la préservation de la Grand'place classée à Forêt, sujette à empiètement par du parking sauvage (et trop grande vitesse des voitures aux alentours depuis la hausse de fréquentation du village par les touristes) :

- Une demande officielle communale (via formulaire) a été adressée à l'AWAF par Mme DEGLIN (collective du patrimoine) pour son intervention sur ce site classé (contacts pris le 10

10

auprès de Mme DELHAGE du SPW-DR, précise ceci : **tout matériel mobile** (entendons ici non ancré/fixé au sol ou bâtiment communal) pourra être **considéré comme durable s'il est choisi** (exemple : matériaux résistants, label PFC, matériel de récupération traité contre les eaux, etc.) **et traité à cet effet**.

- Les asbl concernées par ce type de matériel non fixé **devront bien entendu le rendre à la Commune en cas de cessation d'activité**. Cette clause est logique : cela reste du matériel communal, et se serait aussi inéquitable pour les asbl qui n'occupent pas des lieux communaux pour leurs activités (et qui se voient déjà malheureusement non éligibles au BP-DR à cause de cette différence).

Mme EVRARD invite encore cependant les asbl qui le souhaitent à lui transférer des plans, images ou photos supplémentaires susceptibles de rendre leur projet plus séduisant auprès de la population, si cette dernière souhaite consulter le détail des 5 projets en annexes. Cependant, **comme accroche plus séduisantes que la lecture compliquée d'un long formulaire, les 5 projets seront proposés en 1^{ère} vue sur le site sur un même pied d'égalité par un texte accrocheur :**

A) Embellie du Carnaval de Nessonvaux (ASBL du Comité du Carnaval de NESSONVAUX)

→ L'ASBL du Comité du Carnaval de NESSONVAUX veut redorer son blason (loup...son chaudron !) ...pour 10.000 €

Le Carnaval de Nessonvaux, né à la fin du 19ème siècle (qui a reçu le mérite culturel de la Commune en 2024 svp !), fêtera sa 30ème réédition en 2025 ! le matériel lié à son événement phare « LI R'FONTE DES VÎLES » a malheureusement été abîmé par les eaux en 2021 ; aussi, 10.000 euros sont requis pour reconstruire (beau comme une scène) le char de la refonte (avec son pupitre du juge et son fameux gros chaudron – un vrai !), confectionner 25 nouveaux superbes costumes pour les Jaunes et Bleus et ré-habiller la Cour du tribunal, réfectionner le géant (qui a perdu son corps), et se munir d'autres gâgites équipements surprises pour les participants ! Qu'on se le dise : le maintien du folklore, ça vaut de l'or !

B) Grand banc circulaire et convivial sur la Grand'place classée de Forêt-Village (ASBL La Renaissance de FORÊT-VILLAGE)

→ L'ASBL La Renaissance de FORÊT-VILLAGE veut créer du lien social entre voisins pour les riverains de la Grand'place ...pour 4.615 €

Le problème du parking sauvage (Aah ces nouveaux randonneurs venus de lointains contrées !) de la belle Grand'place toute verte de Forêt-village, classée pour rappel au patrimoine, et dès lors presque intouchable, est en cours de résolution par la Commune de Trooz et l'Agence Wallonne du Patrimoine, l'ASBL du coin, La Renaissance, en a profité pour demander à cette dernière si un joli, grand et lourd banc circulaire, en bois et acier corten, d'une circonférence de 2m30 et d'une hauteur de 45 cm, ne pourrait pas offrir aux jeunes et autres habitants de ce joli quartier la possibilité de s'y réunir simplement, pour se rencontrer et bavarder entre amis ou voisins. Une manière belle

l'historienne de l'art AWAF en charge de la zone wallonne est) ; attente actuelle de suivi – des rencontres vont devoir avoir lieu sur place à cet effet. Les initiatives se font solennellement y participer.

- Une demande officielle communale a été adressée à la zone de police SECOVA en vue d'une analyse des zones parkings et des flux de circulation à Forêt.
- Une demande communale est en cours auprès de la tutelle pour la création de « places riveraines ».

Le budget participatif est désormais lancé et en voici les dates clés :

- Parution de l'Info-TROOZ avec appel à projets aux alentours du 15 juin ;
- Candidatures à déposer en ligne au F'AC : du 1er juillet au 30 septembre ;
- Comité de sélection : date à convenir entre le 1er et le 15 octobre ;
- Vote citoyen en ligne ou à l'AC : du 21 octobre au 15 novembre ;
- Partage des résultats : fin novembre.

Enfin, Mme GRIDELET annonce une bonne nouvelle : sa candidature au récent appel à projets F'non l'Info-TROOZ a été retenue. Le projet est en lien avec le carnaval de Fraipont/Nessonvaux.

11

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
OURTHE-VESDRE-AMBLEVE

(asbl GREOVA)

COMMUNE DE TROOZ
PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Procès-verbal du Comité de sélection
du 10 octobre 2024 à 18h30
(Salle de mariage – rue de l'Eglise, 22 à 4870 Trooz)

Présences : 14 personnes			
Représentation	Prénom	Nom	Présent, Absent, Excusé
¼ communal (Collège)	Sébastien (éch.)	MARCO	P
¼ communal (Collège)	Joëlle (éch.)	DEGLIN	E
¼ communal (Conseil)	Arthur (cons.)	DEGEE	A
¼ communal (Conseil)	Mike (cons.)	ADELAIN	A
¼ communal (Conseil)	Brigitte (cons.)	ANDRE	A
¼ communal (Conseil)	Ann-Lyse (cons)	DENOZZ	P
Sainry	Alain	GRANDDORGE	P
Fraipont	Jérôme	CALBERT	P
Maison Laïcité Nessonvaux	Valérie	CONSTANT	E
Fraipont	Sarah	DEHOUSSE	E
Forêt	Simon	DEGEE	P
Nessonvaux	Olivier	DEPAIRON	E
La Bruck	Amandine	DELWART	A
La Bruck	Mireille	FERNANDEZ	P
La Bruck	Madeleine	GROMBEER	P
Nessonvaux	Martine	DENOZZ	E
Forêt	Cécile	DEPRESEUX	P
Nessonvaux	Christine	DREZE	P
Fraipont	Olivier	GASPAR	E
Péry	Anne-Catherine	GRIDELET	P
La Bruck	Claude	HONORE	A
Fraipont	Morgane	JACQUEMIN	A
Prayon	Anne-Françoise	JAMAGNE	A
Péry	Patrick	JAMAGNE	E
Sainry	Yves	MATZ	P
Sainry	Pierre-Alain	MICHEL	P
Sainry	Jean-Michel	MONNIER	P
La Bruck	Rufino	CASARES MONTERO	P
Fraipont	Leon-Christophe	SCHYNIS	A
Fraipont-Transener	Bernadette	TAQUET	E

Agent communal PCDR (Service Urbanisme) : PERCEVAL Remy
Agent accompagnateur du GREOVA : EVRARD Alis (ndr@greova.be)

et toute simple de créer du lien dans un lieu d'exception dont on profite trop peu. Tout cela pour l'humble somme de 4.615 € !

C) Espace de détente convivial le long de la Drève Patureau à Fraipont (ASBL Les Fougères de FRAIPONT)

→ L'ASBL Les Fougères de FRAIPONT vous invite à vous détendre au sein de nouveaux aménagements conviviaux le long de la Drève Patureau ...pour 10.000 €

Ce projet co-créatif (parce qu'il implique aussi la mobilisation de citoyens) vise la création d'un agréable espace de détente le long de la Drève Patureau, à deux pas de la nouvelle salle de sport scolaire qui s'érigera bientôt à proximité. Il sera doté d'un kiosque en bois ancré au sol, de tables et bancs circulaires autour d'arbres, et d'un petit module de jeux pour les enfants. Idéal pour le réseautage des villageois, des écoliers ou élèves de l'académie (ou des parents qui les attendent...), pour une halte après une course, ou encore celle de promeneurs hollandais du GR5 qui fileraient peut-être vers la Méditerranée 🍷 Et parce que la biodiversité est conviviale : on imagine aussi comme cerise sur le gâteau y installer par la suite des potagers carrés, des petits fruitiers. Une fontaine, un goal de foot et des plantations seraient aussi bienvenus. 10.000 euros sont requis pour la majeure partie de cette projection. Un prix des plus sympathiques justifié par l'aide d'une école de menuiserie et par un chantier volontaire de villageois prêts à retrousser leurs manches ...

D) Zone « Bike et Fun » à la Fenderie (ASBL La Maison de la LAÏCITÉ FENDERIE)

→ L'ASBL La Maison de la Laïcité veut vous concocter une « Bike et Fun zone » près du pôle culturel et du futur parc de la Fenderie...pour 8025 €

Afin de mieux rejoindre, à pied ou à vélo, vos activités culturelles (ateliers créatifs, conférences, etc...) organisées à la Fenderie, la Maison de la Laïcité, qui y siège et y travaille activement, souhaite que tout le monde (même le randonneur qui souhaite démarrer un des nombreux parcours proposés au départ de ce lieu) puisse aisément y venir et y rester... Sur son trottoir, entretenir ou réparer son vélo grâce à la mise à disposition gratuite d'une station de réparation pour vélos, et/ou se parquer en toute sécurité dans deux racks (entendons par là 8 parkings vélos)... Ou encore pour flâner à l'entrée de son nouveau jardin, bientôt réaménagé en faveur de la biodiversité, tantôt en savourant un bon bouquin laissé par un habitant inconnu dans une belle boîte à livres à accrocher sur la façade de la Maison de la Laïcité (en chêne ouvragé en forme de feuille svp ! Par une artiste ébéniste de Dolembreux), tantôt en jouant calmement aux échecs sur la table et les bancs d'un bel ensemble échiquier en robinier. Bref, une cerise sur le gâteau d'une valeur de 8.025 € dans le processus « mérite - de mise en valeur de cette Fenderie, pas loin du futur parc public de la Fenderie qui viendra prochainement remplacer sa cité désertée depuis 2021.

Enfin, il ne sera possible de voter que pour un seul projet parmi les 5. Les pourcentages des votes ne seront pas visibles entre le 21 octobre et le 15 novembre. 1 seul vote sera permis par Troozien, d'où la nécessité que ce dernier indique correctement ses coordonnées, et accepte de les partager, au risque de voir son vote non enregistré.

Les résultats seront partagés sur la même adresse que celle du vote (site PCDR) ainsi que sur les autres plateformes de communication utilisées pour l'annonce du vote, le 20 novembre prochain.

COMMUNE DE TROOZ

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Procès-verbal du Comité de gestion

du 11 décembre 2024 à 18h15
(Salle des mariage – rue de l'Eglise, 22 à 4870 Trooz)

Présences : 18 personnes

Représentation	Prénom	Nom	Présent, Absent, Excusé
¼ communal (Collège)	Sébastien (éch.)	MARQO	P
¼ communal (Collège)	Joëlle (éch.)	DEGLIN	E
¼ communal (Conseil)	Arthur (cons.)	DEGEE	P
¼ communal (Conseil)	Arnaud (cons.)	MULLIN	E
¼ communal (Conseil)	Brigitte (cons.)	ANDRE	P
¼ communal (Conseil)	Ann-Lyse (cons.)	DENOZ	P
Saintry	Alain	GRANDROUGE (à faire valoir au prochain CC)	P
Fragapont	Jérôme	CALBERT	E
Maison Laclotte	Valérie	CONSTANT	E
Nessouxvau	Sarah	DEHOLLE	E
Fragapont	Simon	DEGEE	P
Forêt	Olivier	DEPARION	P
Nessouxvau	Amandine	DELVART	E
La Brouck	Mireille	FERNANDEZ	P
La Brouck	Madeleine	GROMBERGER	P
La Brouck	Marine	DENOZ	P
Nessouxvau	Cécile	DEPRESHEUX	P
Forêt	Christine	DREYER	P
Nessouxvau	Olivier	GASPAR	A
Fragapont	Anne-Catherine	GRIDLETT	E
Péry	Morgane	SCHEINS	A
La Brouck	Morgane	JACQUEMIN	A
Fragapont	Anne-Françoise	JAMAGNE	E
Prayon	Patrick	JAMAGNE	P
Péry	Maty	MATZ	P
Saintry	Pierre-Alain	MICHEL	P
Saintry	Jean-Michel	MONNIER	P
La Brouck	Rulino	CASARES MONTERO	P
Fragapont	Jean-Christophe	SCHEINS	P
Fragapont-Trasermet	Bernadette	TAQUET	P

Agent communal PCDR (Service Urbanisme) : **M. PERCEVAL Rémy**

Agent accompagnateur du GREOVA : Mme EVRARD Alix (pcdr@greova.be)

Remarque : à l'aube de cette nouvelle mandature communale : la CLDR devra prochainement être renouvelée. Un appel à candidatures et une requête quant à la continuité de votre participation auront bientôt lieu à cet effet. Tous les membres de la CLDR sont déjà invités à relayer cette information auprès de leur quartier et/ou asbl respectif(s).

Ordre du jour

- 1) Validation des PV des 10 juillet (CLDR normale) et 15 octobre (Comité sélection BP) 2024 ;
- 2) Présentation du plan avant-projet du projet 1.3 LA BROUCK TEXEIRA (activé en convention-faisabilité) par le bureau d'études EXDEL (points budget et kiosque reportés) ;
- 3) Divers :
 - a) Ratification de l'annulation de la CF 1.4 Floréal pour sa relance en avril 2025 ;
 - b) Suivi AWAP Forêt-village ;
 - c) Suivi du Budget participatif (liquidation) et regard sur le processus mené ;
 - d) Poursuite des GT Sentiers Vieuxans et Patrimoine global.

Déroulement de la réunion

1) Validation des PV des 10 juillet (CLDR normale) et 15 octobre (Comité sélection BP) 2024

Tous les membres valident les PV précités. Celui du 10 juillet n'ayant pour rappel pu être abordé durant la période électorale d'octobre, au moment de l'exceptionnelle tenue d'une CLDR dans l'unique cadre de la sélection des candidatures éligibles au budget participatif.

2) Présentation du plan avant-projet du projet 1.3 LA BROUCK TEXEIRA (activé en convention-faisabilité) par le bureau d'études EXDEL (points budget et kiosque reportés)

M. DELHEZ du bureau EXDEL présente à tous la projection du le plan terrier suivant :

- ATTENTION :** cette proposition et décision unanimes relatives au plan du projet ne traitent pas en soi la validation de la CLDR de la totalité de cet avant-projet 1.3 du BA BROUQ Texeira. Une autre CLDR sera convoquée et se tiendra en janvier 2023, dans quel faire se peut au regard du calendrier de la convention-faisabilité et relative, concernant :
- La validation d'une prochaine proposition du kiosque en acier corten, commandée cette fois officiellement par la Commune au bureau CERFANTO, dans la dernière proposition – bien que valide à l'unanimité par la CLDR pour son esthétique – s'est finalement avérée beaucoup trop onéreuse pour la Commune (260.000 € au lieu des 75.000 € exécutés initialement pour la CLDR) et sera évaluée, en outre avant l'initiation générale qui n'a pas épuisé le secteur de la construction ;
 - Le partage aux membres du parti du projet trop important un financement partiel ou total du SPW-DR et de la Commune.

nouveaux dégâts aux habitants concernés. Mme FERNANDEZ rajoute qu'il faudra alors absolument réviser le système de raccord à l'égout actuel (« monté à l'envers » et générant un retour des eaux vers les riverains avant) dans le cadre de ce complément d'égouts.

- Mme ELVARD rappelle que le Développement rural a validé le financement de ce projet D0 à aspect convivial, généralement partagé. Justement, par la création de cette zone de jeux – non scolaire – pour tous les enfants du quartier. La suppression n'aide à l'abaissement de ce projet par le SPW-DR. En outre, elle rappelle que la *fièvre de la hémophilie* est en effet citée depuis des années dans la justification de ce projet, il ne faut pas oublier que seul un week-end par an y sera consacré (du jour où les chapiteaux s'érigent encore en ce lieu, car les riverains n'en veulent plus au regard des nuisances occasionnelles lors des dernières éditions). Aussi, le *role principal* est bien la place faite aux enfants toute l'année, et non à 3 chapiteaux érigés deux jours par an.
 - Pourquoi ne pas alors aménager cette zone agorale comme les zones de parking, cad en dalles béton grises ? M. DELHEZ répond que ce type de matériau n'est en rien propice au jeu des enfants toute l'année : blocs alvéolés creux (donc non pratiques) très glissants en cas de pluie, cad très souvent.
 - Pour des raisons esthétiques, pourquoi ne pas arrondir les angles de cette agora rectangulaire ?
 - M. DELHEZ répond que cela compromettrait la maintenance toute saison et occasionnerait aussi une perte d'espace en cas de pose occasionnelle de chapiteau.
 - Mme ELVARD suggère que pour l'esthétisme du lieu, des haies pourraient venir encadrer cette zone rectangulaire, sauf sur la largeur nécessaire au passage des véhicules occasionnels ou des secours. Mme GROMBEER adhère à cette suggestion. M. DELHEZ précise néanmoins que cela compromettrait les allées et venues des jeunes entre l'agora et le port. L'aménagement d'espaces de passage entre plusieurs petites haies sur ce pourtour rectangulaire pourrait donc être une solution.
 - Les riverains craignent des nouvelles nuisances nocturnes en cette agora. Il est évident que l'éclairage pourrait être programmé intelligemment afin que des activités nuisibles ne puissent s'y projurer la nuit et déranger les habitants à proximité. Idem pour la zone kiosque si sein de la verdure du parc.
- La zone voisine de l'Alcôve, présentant un équilibre entre des deux missions principales : « zone de jeux pour les enfants » et « zone de parking », présente de nouvelles zones de jeux, mais aussi des zones de stationnement. Les normes des gais dans une zone perpendiculaire à celle initialement imaginée, est

pour la sécurité des enfants qui pourraient trop souvent courir dangereusement sur la **rue La Brouck-cité**, pour rappel à trafic dense, pour récupérer un ballon envoyé trop loin.

- Après une polémique relative à la **nécessité ou non d'un nouveau trottoir en légère saillie entre le parc et la rue La Brouck-cité** (largeur entre 120 et 150cm), tous les membres sont invités à voter sa création ou non : ils **optent finalement tous pour la création de ce trottoir**, car après réflexion :

- laisser cet endroit vierge, dâc en terre pelée, occasionnerâc le parking sous lequel **généraliserâc** à son tour une **zone bouseuse** peu agréable le long du parking, en termes de confort comme d'esthétique. En outre il serait encore plus pénalisant de se gêner sur la verdure du parc dédiée au parking ;
- ne pas offrir de trottoir du tout nuisait au bon milieu nécessaire - vu le trafic - de ceux qui se désengageraient des nouvelles places de parking verticales/ sous et entre les arbres du périmètre parc). Dans le cas de la **proposition précitée** ne verrait pas le jour sur tout le long de la rue, il serait donc **trouées toutes les zones nécessaires** d'en aménager au moins un devant ces zones de parking.
- opter pour un revêtement, à la place d'un empiementent trottoir, en dalles béton-gazon (comme seront traitées : les zones de parking) comme l'a suggéré M. JAMAGNE, ferait cranâc de la place que les voitures ne se garent pas assez loin sur les places de parking (de l'espace parking officiel) serait donc **perdue** et la largeur de la voirie s'en verrait réduite). Notons néanmoins qu'un **bordure devra normalement délimiter le fond des empiementent parking**.
- bénéficier d'un trottoir à proximité de cette zone de trafic dense qu'est la rue La Bruoc-cité **est plus sécuritaire** pour les **écoliers** susceptibles régulièrement d'emprunter les bordures de ce parc.
- Il s'agit tout aussi de disposer d'un trottoir pour le bon usage et la bonne installation d'éventuels futurs implanâcs (éclairage, réseaux en tout genre), même si actuellement tous sont enterrés sous le trottoir déjà existant devant les maisons de la rue La Bruoc-cité.

- M. DELHEZ lui répond qu'il y avait ici un impératif de contourner les nombreux arbres à préserver sur le périmètre.

- Les zones vertes, qui sont majoritaires, seront toutes enherbées. Si des plantations n'y sont pour le moment pas prévues, ce n'est en rien irréversible (haies, parterres fleuris, bacs à fleurs...) : la Commune pourra y procéder dans la foulée des aménagements ou par la suite, si l'argument relatif à l'espace à laisser entre la placette agora et la zone parking pour le chapiteau annuel de la fête de la Roméria venait à prendre moins de place dans les débats.



En voici les points principaux, commentés respectivement par des remarques, questions, propositions de modifications et/ou détails de prise en compte - ou non - de ces dernières :

- Le projet PCDR 13 Texeira (cour rectangulaire agora + parc) propose une continuité esthétique (couleurs, matériaux et formes) avec le périmètre scolaire voisin attenant à la cour, également baignant en réflexion sous la conduite du même auteur de projet qu'est le bureau d'études EBNEL.
- Les zones grises (cour rectangulaire agora voisine de l'école, petites venelles intra parc et trottoirs) sont pavées deklinkers planes et non drainants.
- o Baeupment de chemins, échadés par les graves inondations de 2011, discutent de ce qualitatif + non drainant + des klinkers projetés. Pourquoi ne pas placer des klinkers drainants en argente ?
 - M. DELHEZ répond qu'il le prorate verdure/inondation ne le justifie en rien : il y a bien plus de verdure que de klinkers sur ce périmètre. Cela coûterait beaucoup plus cher, pour très peu de différence. Le traitement du sol dessous ces pavés est en effet une entreprise très différente et onéreuse : sous un klinker drainant, il faut aussi un sol drainant (profilage beaucoup plus important des fondations). La verdure majoritaire, perméable, boira les eaux de pluies et un nouveau système d'égouttage (grilles et tuyaux pour raccord à l'égout existant) viendra en outre compléter les zones indurées où ce sera nécessaire.
 - M. PERCEVAL, chargé d'arrondissement à la Commune, soule le point en précisant que de toutes façons, le SPW-BD (financier), mais aussi et surtout l'Instance régionale AIDE, stipulent peut-être de nouvelles exigences sécuritaires pour les cas feuiligés, dont dépendra dès lors la délivrance du permis d'urbanisme, pour rappel obligatoire pour la concrétisation du projet. Leurs avis sonneront donc comme des dernières décisions incontestables.
 - M. DELHEZ rajoute que la garantie anti inondations ne pourra dans tous les cas être que meilleure qu'actuellement : tout le périmètre ayant bénéficié depuis ces inondations d'une couverture peu perméable de graviers.
- o Concernant cette agora rectangulaire, Mme FERNANDEZ qui est habitante de la rue La Brouck-cité, rapporte qu'à partir du n° 144 de sa rue, ses voisins, dégoûtés par les inondations qu'ils ont récemment connues, et qui n'y voient en outre qu'un prétexte pour ériger une fois l'année le chapiteau de la - devenue dérangeante - Romérie, ne sont finalement pas du tout désireux de la voir empiétrer. Un espace verdure comme le reste du parc leur rassurera, et ce au regard du fait que le terrain est naturellement en pente...vers leurs habitations.
- M. DELHEZ précise que tout un égouttage viendra bien entendu encadrer cette agora indurée afin que les eaux de ruissellement ne provoquent pas de

- 6 zones de pique-nique en bois (tables à 2 bancs en bois) sont prévues, disséminées partout dans la zone verte du parc Texeira, ainsi que des zones balnéaire, toboggan, pétanque et ping-pong.
 - o Mme TAQUET regrette la présence de plastique dans les zones polymères obligatoires des toboggan et balançoires. L'usage de ce matériaux sécuritaire lors des chutes est cependant obligatoire.
- Le bâtiment éphémère de la Croix-rouge sera déplacé ailleurs sur la Commune. On en ignore encore le futur emplacement.
- L'étude de mobilité prévue dans ce quartier devra aussi porter réflexion sur la circulation et l'arrêt du bus, ainsi que sur les mesures de stationnement en général.

Tous – dans la mesure où une grande attention sera portée au système d'égouttage des lieux – valident ce plan avant-projet, sauf Mme FERNANDEZ, qui comme ses voisins riverains qu'elle représente ici, ne valide pas l'induration de cette agora, pourtant justifiée dans cette fiche-projet depuis des années. Mme EVRARD, qui reconnaît ici un changement en termes de besoins – des riverains du moins – depuis l'époque pré-inondations de l'élaboration du PCDR, regrette et comprend cette réticence. Aussi, avec l'aval de M. MARCQ, elle précise que des mesures devront exister (contrôle police, éclairage intelligent, caméras, ...) pour assurer la tranquillité nocturne des riverains à l'égard de cette nouvelle place dédiées aux jeunes. Enfin, M. JAMAGNE, qui a manifesté son regret concernant cette polémique sur l'induration de l'agora crainte par les riverains directs (projet encore trop mal défini devenu pour lui aujourd'hui visiblement moins rassembleur), précise néanmoins qu'il rejoint l'avis de la majorité.

La CLDR a donc validé le plan de cet avant-projet à la majorité. Les montants et nouvelle proposition de kiosque devront leur être encore présentés dès que possible pour ratifier officiellement cet avant-projet CF 1.3 LA BROUCK Texeira et pouvoir avancer vers le projet définitif, et ainsi la délivrance d'un permis d'urbanisme qui générera à son tour une entrée en convention-réalisation (mise en adjudication des travaux).

Enfin, il est suggéré par Mme FERNANDEZ que l'ancienne école maternelle de La Brouck, à proximité du périmètre ici concerné, au cachet architectural industriel à préserver et à mettre en valeur, soit rachetée par la Commune.

3) Divers
a) Ratification de l'annulation de la CF 1.4 Floréal pour sa relance en avril 2025 : Concernant la convention-faisabilité notifiée par le SPW-DR en 2022, relative à la rénovation 1.4 FRAIPONT Rénovation de la salle Floréal : Mme EVRARD rappelle à tous qu'il a été convenu avec la DDR, au regard : 1) du – finalement - trop bas plafond budgétaire promis par le DR en 2022 , 2) et du fait qu'il aurait été possible de compter sur un subside de sa part de maximum 680.000 € du montant total, d'annuler cette convention, pour la relancer – avec cette fois une promesse de subides plus importants de la part du DR – en avril 2025. Cette convention-faisabilité s'il pourra néanmoins être menée beaucoup plus vite puisque pour rappel le bureau d'études IGRETEC avait déjà présenté l'avant-projet de ce projet de rénovation à la CLDR mi 2024.

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE OURTHE-VESDRE-AMBLEVE (asbl GREOV'A)
COMMUNE DE TROOZ Groupe de Travail PATRIMOINE Administration communale de Trooz, rue Grand' rue, 216c 17 septembre 2024 – 18h30

Personnes présentes :
- Sébastien MARCQ – Echevin du Développement Rural - Valérie CONSTANT – Chargée au Syndicat d'Initiatives Trooz - Brigitte ANDRIE – Conseillère communale et membre de la CLDR - Cécile DEPRESSEUX – Membre de la CLDR - Alix EVRARD – Agent de développement PCDR (GREOVA)

Déroulement de la réunion :

À la lecture de la présentation PowerPoint jointe en annexe de ce compte-rendu, relative à nos divers champs d'action possibles ou moins possibles en termes de patrimoine, les remarques émises sont les suivantes :

➔ Idées à suggérer au Collège communal (par l'intermédiaire de S. MARCQ) :

- Contacter le propriétaire du site de La Tourette afin de le sonder quant à son ouverture à la mise en valeur du site (pour rappel : souhaitait en 2017 exploiter les bois en bordure d'un chemin communal). Si oui : serait-il ouvert à la fréquentation des lieux par un public respectueux ? à la création in situ – via subside et moyennant accès au public - d'une table d'orientation ? à la reconstruction – via subside et moyennant accès au public – d'une Tourette en bois pour remplacer la dispanse ? Eventuel lien à faire avec cette fiche-projet existante : 2/10 NESSONVAUX Acquérir, aménager et valoriser le site de l'ancienne Tourette afin de le préserver et de sensibiliser la population à son histoire
- Contacter NATAGORA, gestionnaire du site calaminaire de La Rochette, pour savoir s'ils seraient intéressés par la pose de panneaux didactiques à différents endroits du site relatifs au passé industriel de lieux : photos et descriptifs.
- Faire paraître dans le prochain bulletin communal :
 1. Le projet du GT patrimoine quant à sa démarche de complétude de l'IPIC, et l'appel pour ce faire aux citoyens intéressés.
 2. La possibilité pour ceux qui sont propriétaires (privés comme publics) d'un bien repris/à reprendre à l'IPIC :
 - a. De bénéficier d'un subside PPPW-AWaP pouvant aller jusqu'à 10.000 € pour toute préservation/restauration d'un bien qualifié de Petit Patrimoine Populaire Wallon.

Mme TAQUET demande s'il sera encore possible de discuter de certains détails de cet avant-projet qui a déjà été validé par la CLDR et par le Collège. Dans la mesure où les modifications sont objectivables et en accord avec le budget régional et communal y allouable (qui pour rappel a déjà explosé), des petites modifications pourraient encore être prises en compte par le Collège communal (ex. : couleur des TRESPA, présence ou non de panneaux photovoltaïques si possibilité de revendre à un voisin la surcharge solaire et si approbation du fournisseur d'énergie quant à la toiture ombragée, etc.).

Tous les membres – quorum inclus - valident cette décision d'annuler pour mieux relancer cette convention-faisabilité 1.4.

b) Suivi AWAP Forêt-village :

Mme DEGLIN, échevine-écusée en ce jour et en charge du patrimoine sur le territoire, pourra prochainement partager aux membres ses éventuelles nouvelles informations relatives un PV reçu par l'AWAP à la suite d'une visite de terrain qui s'est opérée il y a quelques mois sur la place de Forêt-village. Pour rappel il s'agissait d'y empêcher le parking sauvage des touristes.

Selon les dres en fin de visite de l'historienne de l'art et de l'architecture qui ont été envoyés sur les lieux pour rappel classés comme « Site et Monument » par l'AWAP : un rapport communal est attendu par l'AWAP ce qui est exactement souhaité :

- soit des petits aménagements durables à pouvoir concrétiser rapidement,
- soit un projet plus important en termes de travaux donc plus long et onéreux, qui ne pourrait se concrétiser directement et qui impliquerait dès lors des aménagements éphémères en attendant sa concrétisation.

Il est en effet important pour l'AWAP de connaître les intentions communales destinées à cette place à moyen terme. Selon les dres de M. MARCQ, et au regard des nombreux travaux déjà engagés sur la commune en reconstruction, il ne semble pas que la seconde option du gros projet soit sur la table communale.

c) Suivi du budget participatif (liquidation) et regard sur le processus mené

Mme EVRARD annonce pour ceux qui ne l'auraient pas encore appris par les réseaux sociaux et la Commune que les deux asbl vainqueurs qui se verront prochainement respectivement allouer 10.000 euros (par le SPW-DR et la Commune) sont : l'ASBL du Comité du Carnaval de NESSONVAUX (pour l'embellie du carnaval de Nessonvaux) et l'ASBL Les Fougères de FRAIPONT (pour la création d'un espace de détente convivial le long de la Drève Patteau à Fraipont).

Mme TAQUET fait remarquer que lors des prochains budgets participatifs qui seront menés au sein de la commune, il serait opportun de faire valider par tous les candidats jugés éligibles les textes attractifs de présentation des différents projets donnés à lire de prime abord sur le site du GREOVA (pdr-be), et ce au cas où des corrections seraient souhaitées par ces derniers.

Bien que Mme EVRARD, qui s'engage à le faire à l'avenir pour éviter toute mauvaise interprétation à cet effet, ait pris en compte les remarques qui lui ont justement été retournées concernant ces textes durant la période de vote du 21 octobre au 15 novembre, elle souhaite tout de même faire les mises au point suivantes concernant la communication des BP :

- Il était impératif que ces 1ères lectures – bien que détaillées au mieux - soient faciles, originales et agréables à lire pour tous, car juste indiquer un lien vers des formulaires

administratifs indigestes n'aurait pas amené 570 personnes à faire chacun 5 efforts d'ouverture, de recherche d'informations principales et de vote.

- A la suggestion de Mme TAQUET de laisser à l'avenir chaque candidat rédiger son texte d'accroche à la place du GREOVA, Mme EVRARD la réfute pour la raison suivante : tous les candidats n'auraient pas la même capacité rédactionnelle et de vulgarisation, il n'aurait pas du tout été équitable de procéder ainsi. A l'avenir, seule une validation préalable à la diffusion sera donc d'office soumise aux porteurs de projet, avec bien entendu la prise en compte du GREOVA de toutes leurs remarques, voire de leurs éventuelles suggestions d'ébauche à cet effet.
- Mme EVRARD atteste de son objectivité à cet égard : aucun descriptif n'a défavorisé un autre : tous ayant pu être rédigés selon le détail soigneusement apporté - ou pas toujours - pas les candidats. Tous les projets étaient spéciaux, beaux et décrits pour en souligner tout l'intérêt, et les textes y relatifs, qui se valaient tous en termes de séduction, n'ont pas influencé les résultats.

- Pour donner un sens statistique à cette dernière affirmation : ce BP a suscité 570 voix en tout, dont 40 relatives à des tricheries qui ont été éliminées. Malgré ce tri, les deux projets vainqueurs, qui ont d'ailleurs – il est important de le souligner – dès le début des votes été les favoris, sont restés premiers. 530 votes ayant pu être légitimement enregistrés, il s'agit donc bien d'un vote fiable car représentatif de beaucoup de citoyens troiziens ayant joué franc-jou.

- Concernant une nouvelle remarque de Mme TAQUET remettant en question le nombre de liens à consulter sous chaque texte de présentation, Mme EVRARD répond qu'ils ont pourtant fédéré le plus possible l'ensemble des documents (de chaque projet) en un seul PDF, sauf pour le cas de 2 candidats qui ont envoyé des documents (photos, dessins, etc.) passé le délai officiel.

- Enfin, concernant d'éventuels citoyens qui auraient été découragés de faire descendre la barre verticale du site pdr-be pour prendre connaissance des 5 textes d'accroche présentés l'un à la suite de l'autre sur l'équivalent virtuel d'une page A4, il semble compliqué pour Mme EVRARD de prendre davantage les citoyens par la main : un petit effort naturel de lecture est au minimum requis à cet effet. Les textes devaient tout de même être développés et explicites quant à la nature des projets. Un dossier papier pour vote physique était pour rappel disponible à l'AC de Trooz pour les réticents numériques (1 seule personne s'est déplacée). Et pour ce qui est de l'ordre de présentation des textes, en rien hiérarchique, le service Web du GREOVA pourrait peut-être à l'avenir présenter dans un premier temps des liens généraux (autant que de projets candidats) conduisant à leur tour vers ces accroches, au risque cependant que cela nuise à la bonne prise de connaissance des projets pour les citoyens qui se satisferaient seulement de la simple lecture de ces titres.

➔ Idées à suggérer à la CLDR, avec l'aval de l'Agence Wallonne du Patrimoine (AWaP) qui se charge de l'Inventaire du Patrimoine Immobilier et Culturel (IPIIC) :

- Grossir le recensement IPIIC (AWaP) avec l'aide de citoyens intéressés, grâce une fiche de renseignement à distribuer aux membres intéressés.

Buts : recensement sur le site AWaP + éventuelle création d'un site internet spécifique à Trooz à cet effet, avec géolocalisation, fiche de l'historique et photo de chaque élément. En lien avec cette fiche-projet existante :
2.4 ENTITE. Inventoirer, restaurer et promouvoir les éléments du petit patrimoine local en vue de les préserver, de les valoriser et de sensibiliser la population à leur richesse (dupliquée en lot 0)

- Reprendre des photos correctées des biens déjà recensés à l'IPIIC (années 80) car toutes sont minuscules et en N/B.

- Collaborer avec le Syndicat d'Initiatives pour le descriptif des nouveaux éléments.

- Attraper tous les prochains appels à projets susceptibles de doter les lieux de promenade patrimoniale de « petits aménagements urbains et conviviaux » : bancs, chaises, poubelles, bacs de fleurs, petite fontaines etc, éventuelles zones d'accueil pour cavaliers, (exemple : les venelles de Nessonvaux, Ry de Vaux, etc.).

- Attraper tous les prochains appels à projets susceptibles de mettre en valeur le patrimoine mémoriel : reprise éventuelle du projet Vis mon village 2016 de O. BALTUS (non sélectionné) : Le Riche passé industriel de Trooz : reproductions photographiques grand format en plein air du patrimoine identitaire local et connexion avec le présent : mise en relation des photos anciennes du patrimoine de Trooz et clichés actuels d'habitants de la Commune. // Eventuelles mises en relation avec les archives papiers et sonores de l'historienne Maryse THOMAS dont disposent depuis son décès Mme TAQUET et M. DEGEE ?

- Eventuelle mise sur pied d'un petit groupe d'archivistes ?

- Créer éventuellement le contenu de panneaux didactiques à placer sur le site calaminaire de la Rochette relatifs au passé industriel des lieux : exploiter à cet effet les archives de Mme THOMAS (papiers, sonores) et TAQUET (photos).

- Sonder la CLDR quant à une éventuelle approche/précision/activation de la fiche-projet en lien avec la placette Emile Vandervelde de Nessonvaux : 3/1 NESSONVAUX. Réaliser un aménagement de convivialité sur la petite zone verte de la placette Emile Vandervelde, en outre à s'élever (dupliquée en lot 0).

➔ Mise au point à faire par Alix :

- Compléter le récapitulatif de l'IPIC existant : adresses des biens, pastillages et classements au Patrimoine.
- Contacter M. DE TEMMERMAN pour savoir s'il dispose ou non de la liste des 3000 éléments PPPW oubliés.
- Retrouver qui parmi les anciens membres dispose des plans de la Tourette de 1929.

- Attraper tous les prochains appels à projets susceptibles de doter les lieux de promenade patrimoniale de « petits aménagements urbains et conviviaux » : bancs, chaises, poubelles, bacs de fleurs, petite fontaines etc, éventuelles zones d'accueil pour cavaliers, (exemple : les venelles de Nessonvaux, Ry de Vaux, etc.).

d) Poursuite des GT Sentiers Vicinaux et Patrimoine global.

Mme EVRARD annonce que les 2 GT reprendront en janvier, et que concernant celui relatif au patrimoine :

- Elle attend des nouvelles claires du Collège communal quant aux actions y relatives à mener concrètement en 2025 :
 - o Soit qui pourraient à terme – après mobilisation des citoyens - impliquer un peu de dépense (pour la création d'un lien web relatif au patrimoine IPIC et PPPW par exemple) ou encore la création d'une exposition de photos en plein air ;
 - o Soit impliquant des liens à prendre avec certains propriétaires privés.
- Il est souhaitable que le nombre de participants dépasse le seul de participation du 1^{er} GT (3 citoyens), auquel cas peu de résultats concrets seront possibles.